

# ALBAYANE

Mercredi 17 juin 2020

N°13769

Prix : 4 DH - 1 Euro

(Ph: Akil Macao)



Abdelouafi Laftit devant la Chambre des représentants

## Un nouveau pas vers la levée du confinement

Le Maroc entamera bientôt de nouvelles étapes de levée du confinement et d'assouplissement des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19, a indiqué lundi à Rabat, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit.

Intervenant lors d'une séance de questions orales à la Chambre des représentants, M. Laftit a souligné que d'ici la fin de la semaine, «nous entrerons de nouvelles étapes pour lever le confinement et alléger les mesures» prises pour endiguer la pandémie.

A cette occasion, le ministre de l'Intérieur a affirmé que la levée du confinement ou de l'état d'urgence sanitaire ne signifie nullement l'élimination du virus. «Nous aurons à vivre avec ce virus», a-t-il dit, notant que les mesures sanitaires doivent être respectées de tous, «ce qui nous permettra de retrouver au plus vite à une vie normale ou presque».

P. 3

A vrai dire

### La fibre africaine du Maroc

■ Saoudi El Amalki P. 2

Aides médicales à l'Afrique

### Le président guinéen, Alpha Condé, salue l'initiative royale

P. 4

Crédit Agricole du Maroc

### Dispositif de soutien aux entreprises

■ Kaoutar Khennach P. 8

Japon

### Pandémie et exacerbation de la xénophobie...

■ Nabil El Bousaadi P. 9

## Réunion jeudi du Conseil de gouvernement



Un Conseil de gouvernement se tiendra jeudi à partir de 10h30 sous la présidence du Chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, indique mardi un communiqué du Département du chef de gouvernement. Le Conseil suivra au début de ses travaux un exposé du ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saad Amzazi, sur l'organisation des épreuves du baccalauréat de la session 2020 dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, précise le communiqué. Le Conseil examinera par la suite deux projets de loi, a

ajouté la même source, faisant savoir que le premier modifie et complète le décret définissant les conditions et modalités de versement des bourses aux étudiants et les conditions et modalités de placement des fonds dédiés à ces bourses à la disposition de l'Office national des œuvres universitaires, sociales et culturelles. Le deuxième projet modifie et complète le décret instituant, pour le compte du ministère des Travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, a conclu le département du chef de gouvernement.

## Marocains bloqués en Espagne

### Le rapatriement se poursuit

Quelque 108 touristes marocains, dont 5 bébés, bloqués en Espagne dans le contexte de l'état d'urgence décrété suite à la propagation du Covid-19, ont été rapatriés, lundi, depuis Grande Canarie à bord d'un vol à destination de Laâyoune. Cette opération, initiée par le Consulat général du Maroc à

Las Palmas et l'Ambassade du Royaume à Madrid en coordination avec les autorités espagnoles, a bénéficié en particulier aux personnes souffrant de problèmes de santé ou de maladies chroniques, ainsi qu'aux personnes âgées, les touristes en situation de précarité et les enfants mineurs.

P. 6

Jardin du quartier Baladya de Casablanca

## Un projet véreux mis en échec



■ Mohamed Khalil

P. 2

## Ecoles privées VS parents d'élèves Mutisme général et passivité de la tutelle

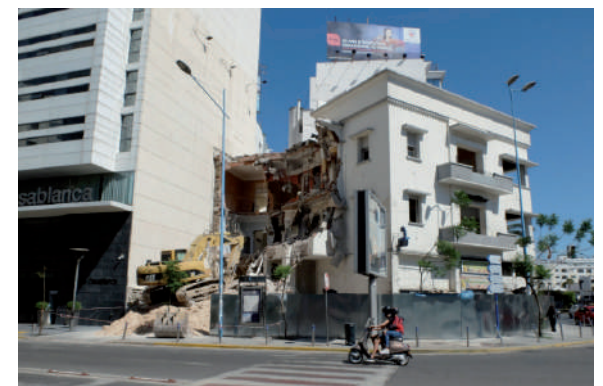
■ Belkassam Amenzou

L'issue du bras de fer entre les groupes scolaires du privé et les parents d'élèves aurait penché en faveur du lobby de l'enseignement privé. C'est un constat qui interpelle à plus d'un titre. En effet, les propriétaires d'écoles privées ont adressé aux parents d'élèves un ultimatum les sommant de passer à la caisse pour régler les frais de scolarité avant la fin de l'année scolaire.

P. 13

## Démolition de la villa Mauvillier

### Silence, on détruit le patrimoine de la Cité Blanche !



■ Khalid Darfah

P. 2

Tribune libre

## Relance et écologie : verdir l'économie, embellir la vie

L'une des leçons à tirer de la crise sanitaire que nous vivons depuis pratiquement trois mois réside dans la prise en considération du facteur écologique à l'avenir. La conscience écologique qui s'est développée au cours des dernières années, va prendre désormais de plus en plus de vigueur. La variable écologique, marginale qu'elle fût dans le passé, se hissera en variable stratégique incontournable.

Il s'agit aujourd'hui de concilier entre trois équilibres fondamentaux : les équilibres économiques qui nécessitent de vivre en fonction de nos moyens ; les équilibres sociaux qui consistent à répartir d'une façon équitable les fruits de la croissance et à assurer à tout un chacun un niveau de vie décent en luttant contre les inégalités territoriales et sociales ; les équilibres écologiques qui passent par la préservation de nos ressources naturelles à travers une exploitation rationnelle et planifiée de ces ressources. Justement, la crise sanitaire a montré le lien étroit qui existe entre la santé des citoyens et la dégradation de nos ressources naturelles, le niveau élevé de pollution, la précarité sociale et la qualité de l'air. C'est pour cela que seule une approche qui croise les problématiques de santé humaine, animale et environnementale nous permettra de vivre un jour d'après apaisé.

Par conséquent, l'un des leviers principaux de la relance réside dans la relance par l'écologie en adoptant un programme ambitieux d'investissements dans la transition écologique et « l'économie verte ». Un tel programme consisterait notamment à : éliminer progressivement les sources d'énergie polluantes en leur substituant les sources d'énergie propres, et ce en poursuivant l'investissement dans l'énergie solaire, éolienne et hydraulique ; dépolluer les produits agricoles en contrôlant l'usage des pesticides qui constituent une menace sérieuse pour la santé des citoyens ; introduire la fiscalité écologique pour encourager les industries à être moins polluantes en optant pour des procédés de production propres ; développer l'agriculture biologique et fermière au détriment de l'agriculture inten-



Par : Abdeslam Seddiki

sive fortement consommatrice en eaux et en produits chimiques ; dépolluer les villes en développant un transport public propre, en aménageant des pistes cyclables ; promouvoir l'hygiène de vie et la salubrité de l'alimentation ; veiller au respect de la loi relative au plastique par le remplacement des matières polluantes inaltérables (comme le plastique) par des matières biodégradables ; généraliser l'assainissement liquide et le traitement des déchets solides tout en procédant au recyclage de ces déchets dans une économie circulaire ; détruire les déchets industriels toxiques, notamment les déchets pharmaceutiques, sans porter atteinte à l'environnement ; développer le transport durable en investissant dans le transport ferroviaire pour couvrir à terme l'ensemble du territoire national et des régions. Pour atteindre de tels objectifs, on ne doit pas laisser l'allocation des ressources obéir à la seule logique du marché.

Par ailleurs, cette dimension écologique doit concerner, sur une plus grande échelle, l'aménagement du territoire et notre tissu urbain. Les grandes villes sont devenues invivables. Nos villes méritent une réelle reconstruction qui passe nécessairement par une réorganisation de l'espace dans le sens d'un équilibre entre activités écono-

miques (production de biens et de services), et activités socio-culturelles, de détente et de loisir (voir le rapport du CESE révisé la transition vers des villes durables). Dans l'immédiat, il faudrait au moins transformer les terrains non bâtis, là où ils existent, en espaces verts et aires de détente pour enfants. Par ailleurs, il faut considérer tout arrachage injustifié d'un arbre comme un crime contre la nature. Bien sûr, aucune amélioration ne sera perceptible sans l'éradication de l'habitat non réglementaire et insalubre. La lutte contre la promiscuité urbaine fait partie de la lutte contre la pauvreté et la spéculation immobilière.

Mais il faut aussi une action en amont, remontant à la source. Les problèmes de la ville sont nés d'abord à la campagne. C'est parce qu'on a négligé le monde rural pendant des décennies que les populations n'ont eu d'autre choix que de prendre la route de l'exode, ou plutôt de l'exil, pour venir grossir les rangs des mal-logés et des laissés pour compte en squattant les quartiers périphériques des agglomérations urbaines. C'est pour cette raison, entre autres, que le programme de lutte pour la résorption des bidonvilles n'a pas atteint ses objectifs. Le défi à relever consiste, par conséquent, à donner à nos campagnes leur attractivité pour en faire des espaces compétitifs économiquement et viables socialement. Pour ce faire, il faut offrir aux populations rurales les conditions d'une vie décente : d'abord, en leur assurant un emploi permanent à travers la création d'une série d'activités productives et de services ; ensuite, en mettant à leur disposition des services sociaux fondamentaux tels que les établissements scolaires, les centres de santé, les moyens de transport, de l'eau potable... ; enfin, en créant des services administratifs de base notamment l'accès à l'internet, les agences bancaires, la poste... Une fois ces conditions réunies, outre le développement des centres ruraux émergents, non seulement l'exode rural se ralentira mais il n'est pas exclu que l'on assistera à un retour massif vers les campagnes.

## Jardin du quartier Baladya de Casablanca

## Un projet véreux mis en échec

■ Mohamed Khalil

Alors que le pays est engagé dans un combat sans merci contre la pandémie, d'aucuns tentent d'en tirer profit pour mettre en exécution des projets aux objectifs inavoués.

C'est ce qui allait se passer à Derb Baladia, à Derb Soltane Al Fida, où le bureau de la commune voulait détruire le petit jardin de la place, seul poumon de la proximité, pour en faire, au nom de la modernité, un souk ou marché et y déplacer les commerces d'en face, essentiellement composé de restaurants et de bouchers, dont les fonds de commerce sont convoités par les décideurs de la commune.

Tout allait se passer en catimini. Il y a moins de deux semaines, quand les habitants du quartier Baladia ont eu la fâcheuse surprise de découvrir une main d'œuvre étrangère qui voulait installer des caches autour du jardin, vieux de plus d'un siècle...

N'eût été la vigilance et la mobilisation de la population et des commerçants qui ont investi les lieux, pancartes et slogans de protestation hissés haut et fort. Et les barricades disparaissent, témoins d'une décision scandaleuse qui mérite une enquête approfondie.

Selon les riverains, le conseil communal aurait pris cette décision depuis longtemps. Mais face au travail d'entretien effectué par la population, devant la démission totale des élus locaux, l'on voulait « encercler de toiles de zinc le jardin pour en interdire l'accès aux volontaires et aux personnes qui y prennent du repos, en ces temps de confinement.

## Un petit poumon de proximité

Sur toutes les lèvres, les mots « voleurs » « criminels » « assassins » fusent. Ils démontrent ce divorce irrévocable entre la population et ceux qui, depuis des lustres, ne font que se servir au lieu de servir les citoyens, en profitant d'une gestion, à la manière d'une ferme personnelle, d'une commune complètement délaissée et où, seuls, les projets fonciers et immobiliers ont voie de cité. Et pourtant, le quartier Baladya est connu pour ses vieilles constructions, vétustes qui résistent encore à l'usure du temps, et par le taux le plus élevé, au niveau de Casablanca, de la tuberculose et de l'asthme, dus au manque d'aération dans les maisons. Le petit jardin, aujourd'hui sous la menace de la « mafia de l'immobilier » (il n'y a pas de fumée sans feu...!), représente, depuis belle lurette, un espace de « fugue » de chez soi et de détente, une échappatoire aux dures conditions de vie et d'habitation dans des lieux de grande sinistrose. C'est connu la préfecture de Derb Soltane Al Fida détient le triste record de la plus grande densité au niveau de la capitale économique, avec une densité des plus élevées (629 habitants par hectare, sur une moyenne casablancaise de 400 habitants par hectare. Il est vrai que cette commune, en contradiction totale avec le progrès et l'indispensable modernisation des lieux, ne voit que le côté pécuniaire des projets et ce que l'on pourra en tirer comme dividendes personnelles. C'est connu. La grande tendance est de refaire les constructions R+1 ou 2 en mettant des commerces au rez-de-chaussée...

Aussi ce genre de contournement d'espaces verdoyants est convoité par les promoteurs immobiliers. Le conseil de cette commune est aussi réputé pour être à leur service.

Nous l'avions vu avec ce qui allait se passer avec le siège de l'ancienne Régie des Tabacs, tant convoitée par les marchands de béton qui voulaient en faire un R + 5... Là encore, il faudra dire que c'est grâce à Khalid Safir, gouverneur à l'époque à Derb Soltane Al Fida, qui s'était sereinement mais farouchement opposé au projet qui voulait détruire jardins et terrains de sport pour satisfaire des appétits de promoteurs et d'élus qui guettent les occasions pour s'enrichir. Les élus ont cette chance que les habitants de leur quartier, à l'instar d'autres lieux populaires, ont acquis cette culture de l'environnement et rivalisent entre eux. Car si ce jardin a survécu, en tant qu'espace verdoyant, c'est grâce à cet engagement citoyen complètement désintéressé et loin de tout soutien communal ou national. Hélas, nous sommes en plein décalage avec ceux qui gèrent la commune.

## A l'heure des smart city

L'inconscience voulait que l'on massacre ce lieu de notre mémoire, théâtre de tant de « halka » et de personnages artistiques (Ah Kachbal et Zéroual et d'autres qu'ils reposent en paix) et de boxeurs... que cette place a retenus en mémoire...

Jadis, des habitants avaient pris l'habitude d'y passer une bonne partie de la nuit pour rentrer dormir chez eux, pour céder la place aux diurnes avides d'oxygène et de calme.

A l'heure où l'on parle des smart city (Ah COP mon amour...), ce genre de pratiques, enfouis dans une non communication aux concernés (ni panneau d'information ni avis au public!), les élus qui ont entériné ce projet devraient avoir honte. Beaucoup plus, ils devraient être soumis à une enquête minutieuse pour répondre de leur crime.



Ph Ahmed Akil Macao

## Démolition de la villa Mauvillier

## Silence, on détruit le patrimoine de la Cité Blanche !

■ Khalid Darfah

A Casablanca, le discours sur la valorisation du patrimoine urbain n'est que de la poudre aux yeux. Sur le terrain, en procédant à la démolition de la villa Mauvillier, un édifice qui fait partie de la mémoire collective de la métropole, les décideurs locaux ont montré qu'ils font peu de cas de la mémoire, l'identité et l'histoire de la ville. Situé au croisement du boulevard Zerkrouni et celui de boulevard d'Anfa, ce joyau architectural incarnant le style Art-déco conçu par l'architecte

Gustave Cottet en 1932, a été démolie dimanche dernier, alors les Casablancais sortaient doucement d'un long confinement sanitaire.

Il faut dire que le timing a été bien choisi par en vue de dissimuler ce crime urbain et mettre les Casablancais devant le fait accompli.

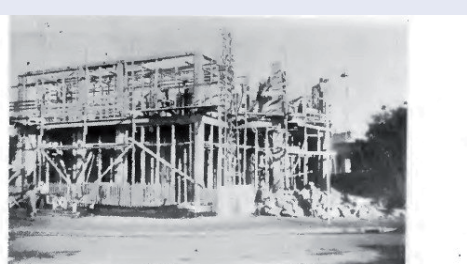
D'ailleurs, au moment de la démolition, aucune pancarte n'indiquait l'autorisation de démolition, comme l'ont constaté plusieurs citoyens. Il a fallu attendre le jour d'après pour que l'autorisation soit affichée, a déclaré à Al Bayane, Rabia El Ridaoui, présidente de l'association Casamémoire.

Selon des sources concordantes, le bâtiment a été vendu à grosse compagnie de la promotion immobilière. Cependant, la question qui se pose : comment les autorités compétentes ont autorisé une telle action alors qu'ils sont tenus à convier à leurs réunions les acteurs de la société civile. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que l'Agence urbaine de la ville s'est engagée l'année dernière dans l'élaboration d'un projet de revitalisation du centre historique de la ville afin de promouvoir l'offre touristique de la ville, sachant que cet immeuble se trouvait en bonne

état avant sa destruction.

Qualifiant cet acte d'admissible, Rabia El Ridaoui a indiqué que cela s'inscrit aux antipodes des lois en vigueur et des grandes orientations de la politique de la ville », avant de nous confier que « son association n'était pas du tout au courant du sujet de la démolition. »

Pour notre interlocutrice, « le fait que bâtiment n'était pas classé au patrimoine, a ouvert la voie aux promoteurs immobiliers, motivés uniquement par l'intérêt pécuniaire, d'où la question sur l'utilité des lois pour protéger la ville. »



Villa Mauvillier  
Située angle boulevard d'Anfa et boulevard Fach,  
à Casablanca  
Architecte : G. COTTET.  
Entrepreneur : J.-B. BELVIST.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

## Le Maroc en soutien à ses confrères africains

Sur instruction du Souverain, le Maroc vient de faire retentir le cri de cœur comme il l'a constamment fait, dans les moments cruciaux. Le son africain de notre pays a, une fois de plus, résonné dans les quatre coins du continent noir. Une quinzaine de nations a senti vrombir les avions du pont aérien tendu par le royaume sur une kyrielle de contrées, au moment où la pandémie s'en allait s'y loger, à grandes enjambées. Ce nouvel acte de haute charge humaniste fait long feu, depuis le déclenchement du virus, un peu partout sur la planète. On retiendra l'initiative royale qui consistait à fédérer les efforts sud-sud, pour transcender, de concert, les écueils épidémiques. En dépit des contraintes auxquelles il fait face, notre pays trouve toujours le moyen de venir en aide, sans nulle tergiversation, aux peuples de son appartenance géographique. Il y a lieu de rappeler que ces cargaisons à flots contiennent diverses fabriques médicales et pharmaceutiques que notre pays avait fièrement exhibé, en pleine virulence virale. Par ce louable geste qui fait admirer non seulement les peuples africains concernés, mais aussi l'ensemble des nations de la planète. L'ampleur et la diversité de ces assistances incarnent une ouverture sur les différentes susceptibilités africaines au-delà desquelles notre pays met à l'écart face à la causticité de la covid-19. En fait, le message Majestueux du Roi du Maroc, en janvier 2017, sur la scène officielle de l'Unité Africaine, après une longue rupture, confortait cet attachement sans faille aux racines africaines. Depuis, la constance de cette dévotion indéfectible ne fait que se manifester, à chaque fois que le besoin se fait ressentir, en direction des peuples du continent. Il ne fait donc pas de doute que les liens liant notre pays à son origine n'est nullement un slogan de façade voire de luxe qu'on arbore de manière superficielle. Mais, une conviction profonde qui anime tant les gouvernants que les gouvernés.

De même, cette conduite africaniste que notre pays brandit haut et fort et sans aucun équivoque, est dictée par l'histoire commune, brodée par les mouvements traditionnels des leaders africains, sous les jugs du colonialisme et les carcans du sous-développement. Aujourd'hui, les enjeux du continent sont aussi complexes qu'épineux et le Maroc en est viscéralement conscient. La coopération gagnant-gagnant qui est censée s'édifier, à fortiori, sur la base de la compréhension, demeure le souci majeur de notre pays. Cette approche imbue de volonté unioniste est, sans nul doute, combattue farouchement par des attitudes belliqueuses et conquérantes de certains chefs d'Etat africains. Le cas du Maroc lui-même, est « malmené » par un voisinage militariste et autocratique qui ne fait que capoter toute tentative d'union édifiante.

La préoccupation africaine que notre pays s'est appropriée à bras le corps, afin d'assurer les conditions idoines de l'essor attendu, poursuit son bonhomme de chemin, malgré l'entrave malintentionnée des ennemis de la démocratie et la justice africaines. En revanche, le Maroc restera fidèle au principe inébranlable de l'africanité, puisqu'il est convaincu du dessein « florissant » du continent. Il y va avec foi et détermination, à travers la mise en avant des projets d'envergure, tel le gazoduc qu'il compte étendre jusqu'au Nigeria, un pays encore sous le « charme » de l'illusionnisme des galons algérois. A présent encore, il réitère sa besogne unitaire, en ce temps endémique, à l'adresse de l'Afrique. Un jalon édifiant dans l'échafaudage de l'avenir africain !

## Le PPS et la ville de Youssoufia en deuil

## Décès de Haj Mohamed Nafâa

Le bureau politique du Parti du progrès et du socialisme annonce, avec une immense tristesse et profonde douleur, le décès, lundi à la suite d'une longue maladie, du camarade Haj Mohamed Nafâa, Premier secrétaire de la section provinciale du PPS de Youssoufia, membre du comité central du parti et président du Conseil de la commune de Youssoufia. Le défunt avait milité, pendant de longues années, dans les rangs de l'Union marocaine du travail (UMT) en tant que l'un des cadres supérieurs de l'Office chérifien des phosphates (OCP), et ce jusqu'à son départ à la retraite.

Il s'était engagé dans la gestion des affaires locales, où il avait à son actif de nombreuses contributions, notamment lorsqu'il présidait la commune de Youssoufia, suite à son élection, en tant que candidat du PPS lors des élections communales de 2015.

Cette cruelle disparition a laissé une grande tristesse et émotion dans le cœur des membres de sa petite famille, de ses camarades, amis et proches. Son décès constitue une grande perte et un cruel vide pour la ville et la région, tant il tenait, de son vivant, à sa présence permanente, à ses prises d'initiative et à sa diligence afin de trouver des solutions aux problèmes des citoyens.

Il était également connu, à la tête de la Municipalité de la ville de Youssoufia, par son approche participative dans la mise en place des programmes de travail et sa concertation avec la société civile et les habitants, tout en veillant à renforcer les partenariats entre la commune et les instances décentralisées afin de réaliser de nombreux projets de développement.

Face à cette perte cruelle, le bureau politique du Parti du progrès et du socialisme présente, au nom de ses membres et des membres du Comité central, ses condoléances sincères à la veuve du défunt, Mme Jamila, à ses filles Khaoula, Sarah et Sakina, et à ses frères Abdeljalil, Abderrahmane et Abdellatif, ainsi qu'à tous les membres de la famille du regretté défunt, à tous ses camarades, amis, proches et connaissances.

Il exprime à tous ses sentiments de sympathie, espérant que le Tout-Puissant accordera au siens patience et réconfort et au défunt Sa Sainte miséricorde, comme meilleure récompense pour ce qu'il a fourni à sa patrie et à sa ville et pour les grands services rendus et les sacrifices consentis.

« Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons »



Gestion des phases de lutte contre la pandémie Covid-19

# Laftit expose la stratégie gouvernementale

« Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit a exposé, lundi à Rabat, la stratégie gouvernementale intégrée de la gestion de toutes les phases de lutte contre la pandémie du coronavirus (Covid-19). »

« La stratégie adoptée par le Royaume pour endiguer la propagation de la Covid-19 repose sur des mesures visant à préserver la santé publique et à renforcer les aspects social et économique pendant les différentes phases de lutte contre la pandémie, soit depuis le début de son émergence ou durant la période actuelle marquée par la mise en place d'un allègement progressif du confinement, selon une vision et des décisions claires », a souligné M. Laftit, en réponse à une question centrale à la Chambre des représentants.

Il a, dans ce sens, évoqué le décret-loi portant sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration, qui offre un cadre juridique approprié pour le gouvernement en vue de prendre les dispositions nécessaires à la lutte contre « toute menace sanitaire » telle que la pandémie du coronavirus (Covid-19), d'encadrer les décisions adoptées sur les plans économique, social ou environnemental, et de suspendre certaines activités et tous les délais prévus dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur, outre la fermeture des frontières.

Le ministre a affirmé que la gestion par les pouvoirs publics de cette conjoncture exceptionnelle a permis de maîtriser la situation épidémiologique et d'éviter au Maroc le pire des scénarios, en particulier en terme de personnes infectées et de nombre de décès, mettant en avant la création du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), mis en place sur Hautes instructions royales, pour prendre en charge les dépenses de mise à niveau du dispositif médical, soutenir l'économie nationale pour faire face aux chocs induits par cette pandémie, préserver les emplois et atténuer les répercussions sociales de la pandémie.

Il a, à cet égard, souligné l'adhésion du ministère de l'intérieur à la mise en oeuvre des hautes orientations royales, avec sérieux, persévérance et abnégation, tout en offrant un climat favorable et adéquat pour la bonne coordination entre les différents services relevant du département, notant la contribution du Comité de pilotage de la gestion de crise, en coordination entre les différents intervenants, à travers la création de centres de pilotage centralisés chargés du suivi de la situation et de la proposition des mesures à entreprendre.



Sur le plan territorial, M. Laftit a expliqué que les Centres provinciaux de coordination ont joué un rôle primordial dans l'activation de la stratégie sanitaire et dans la coordination des efforts des différents acteurs, dont les conseils élus, saluant la mobilisation de l'ensemble des cadres médicaux et para-médicaux, des membres des Forces armées royales, des agents et auxiliaires d'autorités locales, de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie Royale, des Forces auxiliaires et de la Protection civile, ainsi que les cadres des départements gouvernementaux concernés pour leur travail exceptionnel, leur abnégation et l'esprit de responsabilité dont ils ont fait preuve durant cette crise.

Il s'est, également, dit fier de la mobilisation nationale sans précédent de toutes les composantes du peuple marocain, en vue d'endiguer la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19) et des initiatives entreprises par les pouvoirs publics pour protéger la sécurité sanitaire des citoyens, précisant que les résultats positifs ont été enregistrés grâce à la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI et aux mesures préventives et proactives prises pour lutter contre la propagation du virus et faire face à ses répercussions sanitaires et socio-économiques. S'arrêtant sur les mesures entreprises pour la gestion des phases actuelle et prochaine, M. Laftit a indiqué que le gouvernement a mis en place, en toute responsabilité, une vision encadrée et intégrée à travers des décisions fondamentales, dont la prolongation d'un mois de l'état d'urgence sanitaire dans tout le Royaume, jusqu'au 10 juillet

prochain, afin de doter les autorités publiques de moyens nécessaires pour la gestion de la crise et la mise en oeuvre du plan d'allègement du confinement, compte tenu de la situation épidémiologique dans chaque province et durant toutes ses phases en concertation et en coordination entre toutes les composantes du gouvernement. Concernant la décision de regrouper les cas actifs et les futurs cas positifs dépistés dans deux établissements hospitaliers spécialisés à Benslimane et à Benguerir, il a souligné que cette action reflète le besoin d'ouvrir la voie aux autres hôpitaux du Royaume de soigner tout genre de maladie, de protéger les cas infectés et leur entourage familial et professionnel ainsi que de diminuer la durée du traitement, tout en leur offrant la protection nécessaire et toutes les conditions d'hébergement et de suivi médicale, relevant que cette décision pourrait favoriser l'accélération de la mise en oeuvre du plan d'allègement du confinement.

Le ministre a, également, souligné que la stratégie adoptée par l'Etat a été élaborée depuis le début de la pandémie et durant toutes ses phases en concertation et en coordination entre toutes les composantes du gouvernement. Concernant la décision de regrouper les cas actifs et les futurs cas positifs dépistés dans deux établissements hospitaliers spécialisés à Benslimane et à Benguerir, il a souligné que cette action reflète le besoin d'ouvrir la voie aux autres hôpitaux du Royaume de soigner tout genre de maladie, de protéger les cas infectés et leur entourage familial et professionnel ainsi que de diminuer la durée du traitement, tout en leur offrant la protection nécessaire et toutes les conditions d'hébergement et de suivi médicale, relevant que cette décision pourrait favoriser l'accélération de la mise en oeuvre du plan d'allègement du confinement.

La réussite de la décision liée à l'allègement du confinement, a-t-il poursuivi, a exigé l'instauration de conditions favorables basées sur quatre principes, à savoir l'adoption du plan d'allègement en tant que principe de base à travers des mesures générales qui concernent tout le territoire national et d'autres au niveau local dédiées à chaque zone d'assouplissement.

Le deuxième principe concerne la mise en oeuvre progressive des mesures selon l'évolution de la situation épidémiologique, tandis que le troisième vise à accorder l'importance à la dimension locale, en prenant en considération les écarts constatés entre les différentes régions, étant donné que le Royaume a été divisé en deux zones distinctes, « la Zone d'assouplissement 1 » qui comporte 59 préfectures et provinces et « la Zone d'assouplissement 2 » composée de 16 provinces et préfectures, a ajouté le ministre. Le quatrième principe concerne la souplesse et la possibilité de révision suivant les probabilités épidémiologiques, dans le sens où une province ou une préfecture peut être reclassée suivant le nombre des cas confirmés, a-t-il fait savoir.

Il a précisé que le passage progressif d'une phase à l'autre passera par une évaluation des mesures à prendre et des conditions à réunir au niveau de chaque province ou préfecture, par des comités de veille et de suivi, présidés par les walis et gouverneurs et composés des représentants du ministère de la Santé et des services extérieurs des départements ministériels concernés et des services de sécurité, ajoutant que les préfectures et provinces seront reclassées chaque semaine sur la base de critères déterminés par les autorités sanitaires.

Pour assurer la réussite de cette opération, il était nécessaire que le gouvernement confie aux walis et gouverneurs la prérogative de prendre les mesures d'allègement des restrictions, en vertu du décret de prorogation de l'état d'urgence sanitaire, a-t-il expliqué.

Il a également évoqué la décision de regrouper les cas actifs et les futurs cas positifs au niveau de deux établissements sanitaires spécialisés à Benslimane et Ben Guerir, affirmant que cette démarche s'appuie sur le besoin de permettre aux hôpitaux du Royaume de prendre en charge les autres maladies, de protéger les personnes contaminées et leurs entourages familial et professionnel, de réduire la période de traitement et d'assurer une prise en charge, des conditions d'hébergement et un suivi médical adéquats.

Cette orientation permettra d'avoir une vision globale et précise de la carte épidémiologique et d'accélérer la mise en oeuvre des différents aspects du plan d'allègement du confinement sanitaire, en amorçant de nouvelles phases à partir de la semaine en cours, a-t-il souligné.

## L'Exécutif salue l'action des partis politiques, des syndicats et de la société civile

« Le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit a salué, lundi à Rabat, l'action entreprise par les partis politiques, les collectivités territoriales, les syndicats et la société civile pour faire face à la pandémie de la Covid-19. »

Répondant à une question centrale à la Chambre des représentants, M. Laftit a saisi cette occasion pour saluer l'engagement responsable dont ont fait preuve les citoyens face à la Covid-19 et ses répercussions et faire part de sa fierté de l'action politique, syndicale et civile noble entreprise par les partis politiques, les collectivités territoriales, les syndicats et la société civile durant cette période et qui ont veillé à accomplir leur rôle constitutionnel dans l'encadrement des citoyens, malgré la particularité et la difficulté de la phase.

Laftit a également passé en revue le bilan des interventions de son ministère, en coordination avec l'ensemble des départements concernés, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, soulignant que les autorités locales ont déployé des efforts pour imprimer et distribuer les autorisations exceptionnelles de déplacement en un temps record. Dans ce sens, 8,8 millions d'autorisations exceptionnelles, 247.000 autorisations pour motif économique et 194.000 autorisations pour des considérations humanitaires ont été distribuées, a-t-il précisé.

Afin d'assurer la réussite du confinement sanitaire, les départements concernés ont pris l'ensemble des précautions et mesures nécessaires pour la disponibilité des besoins de la vie quotidienne, ce qui a permis la



bonne marche des circuits de distribution des denrées de base, du carburant et d'autres matières de première nécessité, a-t-il affirmé.

De même, les autorités locales ont coordonné la distribution d'une aide alimentaire d'une valeur de 1,24 milliards de dirhams, au profit de quelque 3,9 millions d'habitants, jusqu'au 12 juin, en plus de l'hébergement de 10.900 sans abri, a noté le ministre.

Laftit a, par ailleurs, assuré que 570 unités hôtelières et centres hébergement, d'une capacité totale de 32.000 lits environ, ont été mobilisés par les autorités locales afin d'héberger les cadres de santé et les autres cadres et agents de l'État concernés et certains malades et personnes contacts.

Il a aussi souligné l'action des commissions provinciales chargées du contrôle des unités commerciales et industrielles, et présidées

par les autorités administratives locales, précisant que jusqu'au 12 juin, 4.652 unités au niveau national ont fait l'objet de contrôle de respect des mesures sanitaires préventives, dont 261 ont été sommées de respecter ces dispositions.

Les autorités locales ont également accompagné l'opération de dépistage parmi les employés des sociétés, unités industrielles, établissements bancaires et grandes surfaces, le personnel et les détenus des établissements pénitentiaires et les chauffeurs de taxis et au sein des marchés de gros de légumes et fruits et du poisson, des abattoirs et des stations services, a-t-il fait observer.

Dans ce sens, jusqu'au 12 juin, les analyses ont concerné plus de 200.000 personnes (dont 857 cas positifs), au niveau de 4.827 unités commerciales, industrielles et bancaires, ainsi que 51.500 chauffeurs de taxis

(18 cas positifs) sur l'ensemble du territoire national.

Dans le même élan de mobilisation, et conformément aux instructions royales et en coordination avec le ministère de la santé et la CGEM, les autorités locales ont accompagné une vaste campagne de dépistage menée au sein des entreprises en vue d'assurer les meilleures conditions de reprise des activités économiques.

Toutes ces initiatives nécessitent l'adhésion des citoyennes et des citoyens dans les efforts déployés en matière de prévention, a-t-il dit, appelant tous à télécharger l'application de notification d'exposition au Coronavirus COVID-19, qui permettra de disposer d'un canal supplémentaire d'identification et de suivi des cas contacts et de prendre les mesures nécessaires pour maîtriser la propagation de la pandémie.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur a souligné que les collectivités territoriales, dont les conseils régionaux, provinciaux et locaux, se sont mobilisés pour assumer pleinement leur rôle dans le cadre des efforts de lutte contre le virus, à travers les différentes interventions menées en coordination et en complémentarité avec les autorités locales, soit en ce qui concerne la préservation d'un meilleur niveau de prestations de base, ou au niveau des campagnes de désinfection des espaces publics et des moyens de transport.

Dans ce sens, le ministre a indiqué que plusieurs circulaires ont été adressées aux walis et gouverneurs, relatives à l'autorisation aux présidents des collectivités territoriales de procéder à des transferts d'urgence pour endiguer la propagation du virus et soutenir les services d'hygiène, ainsi que la mobilisa-

tion des équipements et des employés, le respect des orientations relatives aux mesures d'enterrement des victimes et l'interdiction de l'utilisation illégale des eaux usées.

Le ministre a affirmé dans ce sens que le gouvernement œuvrera à accompagner les collectivités territoriales et les circonscriptions dans le processus de retour progressif à la normale, après la levée du confinement, à travers des mesures appropriées, notamment l'activation de leur prérogative liée à la préservation de la santé publique, des fonctionnaires et des usagers des services publics.

Grâce aux hautes orientations royales, le Royaume du Maroc a agi avec fermeté et pris des mesures préventives et de solidarité nécessaires, d'une manière anticipée et courageuse, selon une approche stratégique et méthodique bien étudiée, ce qui a permis de réaliser des résultats positifs, s'est-il félicité.

Mais face à la menace qui persiste, le ministre a appelé l'ensemble des citoyennes et des citoyens à rester vigilants et à respecter les mesures de prévention annoncées, soulignant que la prochaine étape a besoin de plus de vigilance et d'un sens élevé de citoyenneté et d'adhésion effective, en vue de renforcer les efforts nationaux déployés pour la préservation des acquis auxquels a contribué tout le monde, a dit le ministre. L'histoire retiendra la politique sage et la célérité de l'intervention de l'état marocain dans la riposte, en prenant des mesures souveraines et proactives en vue de protéger la santé du citoyen et en plaçant ses intérêts à la tête des priorités et des grands choix nationaux, a-t-il conclu.

## Aides médicales à l'Afrique

## Le président guinéen salue l'initiative royale

Le président de la République de Guinée, M. Alpha Condé a salué l'intérêt qu'accorde SM le Roi Mohammed VI à la Guinée et à l'Afrique en général, suite à l'arrivée lundi de l'aide médicale envoyée par le Maroc à la Guinée, dans le cadre des aides accordées, sur très Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains frères pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus. Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, M. Condé a tenu à exprimer son «grand respect» et sa «grande admiration» pour SM le Roi Mohammed VI, soulignant que les relations avec le Maroc sont «très importantes».

«Je me suis battu pour que le Royaume réintègre à l'unanimité l'UA et j'ai tout de suite accepté d'ouvrir un consulat au Maroc», a-t-il dit dans ce sens.

Le président guinéen a également rappelé l'aide qu'a apportée le Maroc à son pays, dans le domaine de l'agriculture, en l'occurrence la décision du Royaume de faire don à la Guinée de 20.000 tonnes d'engrais sur les 100.000 qui seront produits en faveur de ce pays, se réjouissant que le Maroc avait gardé ses frontières ouvertes, au temps de l'Ebola, permettant ainsi à des hommes d'affaires guinéens d'y faire le déplacement pour tenir une réunion.



De son côté, le ministre guinéen des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger, Mamadi Touré, a rappelé le soutien «inestimable» et la solidarité «agissante», manifestés par le Royaume du Maroc durant la dure épreuve de l'épidémie de l'Ebola.

Il a souligné, dans une déclaration à la presse, que SM le Roi Mohammed VI vient

encore une fois «gratifier le peuple de Guinée d'un important don de produits et d'équipements, destiné à appuyer les efforts engagés par notre pays dans la lutte contre la Covid-19».

M. Touré a précisé que cette assistance «désintéressée» porte sur 5.000 masques, 60.000 visières, 40.000 charlottes, 4.000 blouses, 2.000 litres de gel hydroalcoolique,

ainsi que 5.000 boîtes de chloroquine et 1.000 boîtes d'Azithromycine, saluant l'aspect le plus «noble» et le plus «notable» consistant en la fabrication sur place au Maroc de ses produits et de ses équipements et leur conformité aux normes de l'OMS. Il a, ensuite, exprimé à SM le Roi Mohammed VI, la profonde gratitude du président de la république M. Alpha Condé

pour ce «généreux» don qui vient à point nommé, contribuer à la consolidation des «excellentes» et «traditionnelles» relations d'amitié, de coopération et de solidarité unissant les deux pays.

«Ce don est une réponse africaine aux défis africains et un acte fort de solidarité du Royaume du Maroc en faveur du peuple guinéen», s'est-il félicité.

«Vive la coopération guinéo-marocaine !», a-t-il poursuivi.

Le ministre guinéen a, par ailleurs, mis en avant la guerre engagée contre ce fléau, saluant les mesures vigoureuses prises par la Guinée sous l'égide du président de la République M. Condé, en vue d'éradiquer cette pandémie, la dernière étant le plan de riposte dénommé «Stop Covid-19 en 60 jours», lancé le 08 juin 2020.

Pour sa part, le président de la Fondation Mohammed VI des ouléma africains -Section de Guinée-, Abdelkarim Joubati a tenu à remercier SM le Roi Mohammed VI pour les aides médicales, que le Souverain a accordées à plusieurs pays africains, dont la Guinée.

Il a salué, au nom des membres de cette fondation, les efforts du Maroc pour apporter de l'aide au peuple guinéen, dans un esprit de coopération, de fraternité et d'amitié entre les membres de cette fondation, les deux peuples, ainsi que l'Afrique entière.

## Aides médicales marocaines

## Des diplomates africains à Nairobi saluent « un geste hautement symbolique »



Plusieurs diplomates africains représentants permanents de leurs pays respectifs auprès d'ONU environnement et de l'ONU Habitat ont salué le «geste hautement symbolique» manifesté à travers l'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du COVID-19.

Ces diplomates accrédités dans la capitale kényane ont aussi exprimé, dans des réactions parvenues à l'Ambassade du Royaume à Nairobi, leurs remerciements et gratitude à SM le Roi pour «cette grande initiative» et ce geste de solidarité envers les pays africains.

«C'est une grande initiative royale», écrit le Consul Général du Cameroun au Kenya, Vivian Nain Kuma.

Pour sa part, l'ambassadrice du Burkina Faso à Nairobi, Madina Ganou Diaby, a exprimé ses vifs remerciements au Royaume du Maroc pour sa solidarité.

«Merci au Royaume du Maroc pour sa solidarité», souligne la diplomate burkinabè. «Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à SM le Roi pour ce don inestimable», écrit, quant à lui, le chef de la mission diplomatique du Malawi à Nairobi, Agina Mussa.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, avait donné Ses Très Hautes Instructions pour l'acheminement d'aides

médicales à plusieurs pays africains frères.

Cette aide vise à fournir du matériel médical préventif, afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du COVID-19, indique le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Elle est composée de près de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que 75.000 boîtes de chloroquine et 15.000 boîtes d'Azithromycine.

Ces aides bénéficieront à 15 pays africains, appartenant à toutes les sous-régions du continent, à savoir : le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, Eswatini, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'assiste, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie, note le ministère.

## Bakary Sambe directeur « Timbuktu Institute-African Center for Peace Studies »

## Un geste royal qui garde toute sa symbolique dans un contexte inédit

L'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales pour accompagner des pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du Covid-19, revêt une importance particulière et constitue un geste symbolique dans un contexte particulier et inédit, a souligné le directeur du think tank africain «Timbuktu Institute-African Center for Peace Studies», Bakary Sambe.

«Le geste de SM le Roi du Maroc garde toute sa symbolique dans un contexte particulier et inédit où l'Afrique est frappée par une crise qui n'épargne pas ses partenaires internationaux», a confié à la MAP, M. Sambe, également professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, au Sénégal.

«Cette situation, dont l'enjeu a été bien intégrée dans le cadre de l'initiative portée par SM le Roi Mohammed VI, a permis de tester aussi bien les capacités que la réactivité du Maroc qui a pu se déployer non seulement sur sa situation interne mais aussi en aide à ses partenaires africains», a-t-il dit.

Le geste du Maroc en direction des pays africains frères s'inscrit dans la continuité de l'initiative prise par SM le Roi Mohammed VI au mois d'avril, dès le début de la pandémie, «en mettant en avant l'impérieuse nécessité d'une coopération Sud-Sud», a poursuivi M. Sambe, notant qu'«une telle dynamique est inscrite dans l'histoire commune et le destin africain partagé, bien avant les indépendances, dans le cadre du Groupe de Casablanca, ayant débouché sur le projet d'Union africaine».

«Entérinant un leadership continental porté par une

option africaine assumée dans la diplomatie marocaine, cette initiative montre, en outre, que des pôles d'émergence peuvent s'affirmer à partir du continent dans des situations de crise en tant que levier d'une résilience face à cette pandémie du Covid-19», a-t-il ajouté.

Revenant sur la dimension de cette initiative royale et sur les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre, le directeur du «Timbuktu Institute-African Center for Peace Studies» a relevé que le déploiement de cette importante opération de solidarité couvrant 15 pays de manière presque instantanée, est «le signe d'un réel dynamisme africain basé sur la créativité et l'innovation endogènes».

L'ensemble du matériel dont le Royaume a doté ses pairs africains étant conçu et fabriqué au Maroc même.

Et M. Sambe de noter que cet élan de solidarité inter-africaine «débordant largement les partenaires traditionnels du Maroc» pour toucher d'autres pays sur le continent, «montre que l'option africaine de la diplomatie marocaine ne relève pas d'une



approche purement théorique mais s'inscrit dans un certain pragmatisme orienté vers l'action».

Une initiative qui intervient à un moment où les incertitudes qui planent sur les nouveaux rapports internationaux devraient inspirer une réelle redynamisation de la

coopération Sud-Sud, a-t-il conclu.

SM le Roi Mohammed VI avait donné Ses Très Hautes Instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères afin de les accompagner dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du COVID-19.

Pr. Majida Zahraoui, présidente du Collège des Internistes du Maroc

## Déconfinement au Maroc, doucement mais sûrement !

« La réussite ou non de la levée du confinement reste tributaire de la discipline de la population, a estimé Pr. Majida Zahraoui, présidente du Collège des Internistes du Maroc. »

■ Par Fadwa EL GHAZI MAP

La réussite ou non de la levée du confinement reste tributaire de la discipline de la population, a estimé Pr. Majida Zahraoui, présidente du Collège des Internistes du Maroc.

« La réussite du déconfinement est totalement tributaire de la discipline de la population », a confié Pr. Zahraoui dans une interview accordée à la MAP, ajoutant qu'« il faut absolument se tenir aux gestes barrières et mesures de protection : porter des masques efficaces, rester à 1 m de distance, laver les mains fréquemment, etc ».

Elle a, toutefois, mis en garde contre « un déconfinement anarchique » et contre l'irrespect des règles de protection, soulignant que « si on déconfiner, il faut que l'on soit capable de tester, tracer et traiter ».

Dr. Zahraoui, également professeure en médecine interne, pathologies infectieuses et en médecine tropicale, déplore qu'il y ait toujours des comportements « irresponsables » comme le fait de ne pas porter de masque et les réunions de groupes.

« Même en période de confinement, on a constaté que ces réunions de groupes ont fini en clusters familiaux ou professionnels », a-t-elle regretté.

Il faut que les gens respectent les gestes barrières pour que la population générale s'immunise et pour renforcer la riposte du Royaume, a-t-elle insisté, appelant les citoyens à respecter



(Ph: Akil Macao)

le traçage « qui n'est pas accepté par tout le monde ». L'objectif de cette opération est de pouvoir répertorier les personnes qui sont éventuellement des cas possibles et pouvoir les dépister pour les traiter, a-t-elle expliqué. La spécialiste en maladies infectieuses a souligné l'importance d'« être prêt à toutes les éventualités et aux scénarios les plus sombres ».

Selon elle, plusieurs leçons sont à tirer de cette pandémie notamment les bons réflexes de protection et le changement de comportement en matière d'hygiène.

« Il y a eu un changement de comportement. Il faut le préserver (...) pas de façon outrancière au point d'entraver la vie de tous les jours », a-t-elle dit, saluant la solidarité dont ont fait

preuve tous les Marocains.

« Personne ne répondra mieux que nous à quelque chose qui nous intéresse », a insisté la présidente du Collège des internistes du Maroc, jugeant que le Maroc et les pays africains doivent conjuguer leurs efforts pour répondre aux questions épidémiologiques et sanitaires à venir. La décision d'allègement ou de levée du confinement sanitaire demeure intimement liée à l'évolution de la situation épidémiologique au Maroc. Le confinement s'est avéré efficace dans la lutte contre la propagation du coronavirus, l'amélioration des indicateurs épidémiologiques et d'allègement de la pression que subissent les établissements hospitaliers en termes de capacité d'accueil.

## Ciblage des bénéficiaires de l'appui social Les conseillers votent le projet de loi



La Chambre des conseillers tient, ce mardi, une séance pour l'examen et le vote du projet de loi sur le ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social, portant création de l'Agence nationale des registres. Cette réunion, qui se tiendra à l'issue de la séance hebdomadaire des questions orales, va examiner puis voter le projet de loi 72.18 qui a été adopté le 11 juin par la Commission de l'Intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures, indique-t-on auprès du bureau de la Chambre. Dans un communiqué publié au terme d'une réunion tenue lundi, le bureau a souligné l'importance de l'étape exceptionnelle que traverse le Royaume, tout en relevant l'approche stratégique de travail de la deuxième chambre du parlement, laquelle a permis une interaction proactive avec les défis de l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit de trouver des mécanismes et des modes de travail déployés dans le droit fil des principes constitutionnels encadrant l'action parlementaire et d'apporter des réponses novatrices aux problématiques nées de la conjoncture actuelle, précise-t-on. Sur le registre de la diplomatie parlementaire, le bureau de la Chambre des conseillers a pris note de la programmation d'une réunion, mercredi, du Bureau exécutif du réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe. Initiée avec la participation de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la réunion sera placée sous le thème de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions africaine et arabe.

## Enseignement supérieur

# Dépôt des demandes de bourse d'études sur le portail **Minhaty.ma**

Le dépôt des demandes de bourse d'études de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour l'année 2020-2021 destinées aux candidats titulaires d'un baccalauréat national ou étranger, a débuté le 15 juin et se poursuit jusqu'au 31 juillet à 22H00 et ce, exclusivement en ligne sur le portail électronique « <https://www.minhaty.ma> », a annoncé le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans un communiqué lundi, le ministère informe tous les candidats marocains titulaires d'un diplôme de baccalauréat national ou étranger, scolarisés ou libres (session ordinaire ou de rattrapage) au titre de l'année 2019-2020, souhaitant bénéficier d'une bourse

d'enseignement supérieur et de formation professionnelle pour l'année 2020-2021 que « l'opération de dépôt des candidatures pour l'obtention de la bourse d'études a démarré le 15 juin et se poursuivra jusqu'au 31 juillet à 22H00, exclusivement via le portail <https://www.minhaty.ma> ».

Après avoir souligné que le lancement de ce service pour la quatrième année consécutive vient conforter le rôle de l'administration électronique dans la prestation des services pédagogiques et la simplification de la procédure de demande des bourses, le ministère a indiqué que les candidats âgés de moins de 26 ans au moment de l'examen du baccalauréat prévu le 3 juillet 2020 sont invités à accéder au portail « Minhaty » et à rensei-

gner les informations requises.

Les candidats libres doivent passer quant à eux par le portail « [candidaturebac.men.gov.ma](http://candidaturebac.men.gov.ma) » pour obtenir le mot de passe d'accès à leur nouvelle boîte e-mail (code-massar@taalim.ma) et activer le nouveau courrier électronique via le site web ([www.taalim.ma](http://www.taalim.ma)), note le communiqué, ajoutant que les candidats scolarisés ou libres sont appelés à cliquer sur le service « dépôt de demande » puis sur « obtenir le mot de passe » pour recevoir leurs mots de passe via « [codemassa@taalim.ma](mailto:codemassa@taalim.ma) ». Les étudiants marocains titulaires d'un baccalauréat étranger de l'année scolaire actuelle, doivent de leur côté envoyer les documents nécessaires (diplôme du baccalauréat, une copie de l'acte de naissance, une

copie de la CIN du candidat et celle de ses parents ou du tuteur légal) sur l'adresse électronique « [MinhatyBacEtranger@men.gov.ma](mailto:MinhatyBacEtranger@men.gov.ma) », et fournir leur numéro de téléphone personnel afin de faciliter la communication, relève la même source, qui précise qu'un code Massar leur sera ensuite livré pour pouvoir déposer leur demande de bourse.

Le ministère informe tous les étudiants qu'ils peuvent suivre toutes les étapes de traitement de leur dossier jusqu'à la réception de la décision de la commission provinciale des bourses par e-mail. Ils peuvent également avoir de plus amples informations concernant le service « minhaty » sur le portail du ministère « [www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma) » ou via le numéro vert (0800001122).

## Reprise d'activité et maîtrise des risques sanitaires

# L'IMANOR met en place « Tahssine »

L'Institut marocain de normalisation (IMANOR) a mis en place un référentiel sur les bonnes pratiques sanitaires pour la reprise et la continuité des activités qui permet, après une évaluation concluante sur site, d'attribuer un certificat donnant au bénéficiaire le droit d'usage d'un label baptisé « Tahssine تاهسنة ». « Le processus d'évaluation de la conformité associé à ce référentiel présente suffisamment de souplesse pour une adaptation aux organismes de différentes catégories », indique l'IMANOR dans un communiqué, soulignant que ce label vise à accompagner l'entreprise marocaine dans la maîtrise des risques sanitaires liés à la propagation d'agents infectieux en général et au nouveau coronavirus (covid-19) en particulier. En dépit de son caractère volontaire, la conformité à ce référentiel renforcera la confiance et la satisfaction des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux de l'organisme, et pourrait pour certains secteurs jugés sensibles s'imposer comme condition nécessaire dans le cadre des processus de sélection de fournisseurs, ou d'évaluations à d'autres fins, ajoute la même source. L'IMANOR précise que le référentiel

intègre l'ensemble des éléments de prévention décrits dans le protocole établi conjointement par le ministère de l'Industrie et du commerce et le ministère de Travail pour la gestion du risque de contamination au covid-19 dans les lieux de travail, complété par des dispositions de management permettant de disposer d'un document bien structuré, cohérent et auditable. Ce référentiel est conçu sous forme d'une démarche pratique basée sur les principes de prévention, de maîtrise, de cohérence, d'amélioration et de pertinence des mesures proposées pour s'y conformer. Ses dispositions couvrent notamment l'engagement de la direction, l'identification des risques sanitaires, les mesures de leur maîtrise, la communication et la sensibilisation, la prévention et la maîtrise des situations d'urgence sanitaire et le processus d'amélioration. Le référentiel renferme également des bonnes pratiques sanitaires et des lignes directrices, facilitant la mise en œuvre des mesures opérationnelles requises pour protéger et rassurer le personnel, les partenaires, les clients, les sous-traitants, les fournisseurs de l'entreprise. Malgré

le fait que le référentiel est créé dans le contexte du covid-19, il est construit selon une logique de durabilité en fournissant une démarche de maîtrise des risques sanitaires adaptée à d'autres contextes sanitaires similaires.

Les dispositions de ce référentiel, ajustées à tous les secteurs d'activité, pourraient être inté-

grées totalement ou partiellement dans des démarches de management existantes concernant notamment, la santé et la sécurité au travail, la sécurité des denrées alimentaires, la qualité et les bonnes pratiques de fabrication.



## Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse L'humanité appelée à changer de comportement vis-à-vis de la nature

« À mesure que les populations deviennent plus nombreuses et plus urbaines, l'exploitation des terres et des espaces naturels en vue de pourvoir les besoins en nourriture ou en aliments augmente considérablement, tandis que la productivité des terres arables existantes diminuent, ce qui entraîne de fâcheuses conséquences sur les sols et impacte leur biodiversité.



■ Par Saad Bouzrou MAP

C'est dans ce contexte que la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse a été placée cette année sous le thème «Aliments. Fourrage. Fibres», afin de sensibiliser sur la manière de réduire l'empreinte écologique des individus et sur les moyens de changer leurs attitudes face au principal facteur de désertification et de dégradation des terres, qu'est la production et la consommation incessantes des êtres humains. Le Maroc, qui a adhéré à la Convention de l'ONU pour la lutte contre la désertification (UNCCD), avait mis en place, en 2001, un premier Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD), lequel a été actualisé en 2013 pour délimiter les zones homogènes et définir les spécificités zonales.

Le pays s'est aussi inscrit dans une démarche basée sur une meilleure connaissance de la dynamique des écosystèmes et un diagnostic des effets et des causes de dégradation des sols et des ressources naturelles.

Les actions du Maroc ont été à cet effet exécutées dans le cadre de plusieurs programmes structurels et sectoriels, dont le Plan Maroc Vert, les plans de développement des zones de montagnes, des oasis et de l'arganier, le plan national de l'aménagement des bassins versants et les programmes de réhabilitation des écosystèmes forestiers et de lutte contre l'ensablement.

Par ailleurs, en dépit des mesures louables prises par le Royaume afin d'atténuer l'ampleur de la désertification et de la sécheresse durant les dix dernières années, le pays devrait se focaliser sur d'autres «points» dans les années à venir, indique Yassine Zegzouti, doc-

teur en sciences de l'environnement, dans une déclaration à la MAP.

Il estime, à cet égard, qu'il faudrait commencer par «associer les populations» dans les différentes stratégies et politiques publiques en matière de lutte contre la désertification et bénéficier des expériences accumulées lors de la mise en œuvre du Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA).

«Les populations doivent comprendre l'ampleur de la désertification ainsi que ses effets négatifs», relève-t-il, ajoutant que les parties concernées pourraient réfléchir à «utiliser les eaux usées traitées en tant que ressources pour cultiver ou encore lutter contre les pénuries d'eau auxquelles est confrontée le pays dans le secteur agricole».

Les autres facteurs (engrais non respectueux de l'environnement, pesticides, etc) pouvant

impacter les efforts déployés dans la lutte contre la désertification, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la dégradation des sols, doivent également être pris en considération, fait-il savoir.

De son côté, Tariq Akdim, chercheur et consultant en développement territorial indique que «plus que jamais, les incendies dans les oasis du Sud, le surpâturage et la déforestation massive dans les forêts de cèdres, pour ne prendre que ces deux exemples, doivent tous nous inquiéter du sort de nos territoires», appelant à une mobilisation des acteurs territoriaux pour un véritable plaidoyer afin de sauver ce patrimoine naturel.

L'Assemblée générale des Nations unies a décrété cette Journée en décembre 1994, après avoir reconnu que la désertification et la sécheresse étaient des problèmes mondiaux du fait qu'ils touchent toutes les régions du monde et

impactent les biens communs de l'humanité. L'Assemblée générale était également à l'époque convaincue qu'une action conjointe de la communauté internationale est nécessaire pour lutter contre la désertification et la sécheresse, en particulier en Afrique.

De ce fait, tous les États ont été invités à consacrer cette Journée mondiale, le 17 juin de chaque année, à la sensibilisation à la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Depuis lors, les pays parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), les organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées célèbrent cette journée particulière à travers diverses activités.

## Rapatriement de Marocains bloqués en Espagne L'opération se poursuit des Iles Canaries

Quelque 108 touristes marocains, dont 5 bébés, bloqués en Espagne dans le contexte de l'état d'urgence décrété suite à la propagation du Covid-19, ont été rapatriés, lundi, depuis Grande Canarie à bord d'un vol à destination de Laâyoune.

Cette opération, initiée par le Consulat général du Maroc à Las Palmas et l'Ambassade du Royaume à Madrid en coordination avec les autorités espagnoles, a bénéficié en particulier aux personnes souffrant de problèmes de santé ou de maladies chroniques, ainsi qu'aux personnes âgées, les touristes en situation de précarité et les enfants mineurs. Elle s'est déroulée dans le respect total des mesures de précaution et du protocole sanitaire en vigueur, sous la supervision des services concernés.

Les bénéficiaires de cette opération, réunis au point de rassemblement au Centre civique «La Ballena» de Las Palmas, ont regagné l'aéroport



de Grande Canarie à bord de trois bus mis à leur disposition par le Consulat général du Royaume avant d'effectuer les formalités d'enregistrement de manière fluide et ordonnée.

Dans une déclaration à la MAP, le Consul général du Maroc à Las Palmas, M. Ahmed Moussa, a relevé que l'opération s'est déroulée de «manière satisfaisante» avec la coopération des autorités espagnoles compétentes et en coordina-

tion avec l'Ambassade du Maroc à Madrid. «Le nombre total des bénéficiaires de cette opération s'élève à 108, dont 5 bébés et un mineur», a ajouté le diplomate marocain, précisant que la majorité des bénéficiaires est originaire des provinces du Sud du Royaume.

Le gouvernement marocain, conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, a pris en charge toutes les charges liées à la

mise en œuvre du programme de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger, dont ceux des Iles Canaries, a-t-il poursuivi.

Les autorités marocaines prendront également en charge tous les frais liés au logement et aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19), dans le respect le plus strict du protocole sanitaire en vigueur pendant les jours de confinement de ces bénéficiaires au Maroc, a noté M. Moussa.

A cette occasion, les bénéficiaires de cette opération se sont félicités du déroulement de cette opération dans de bonnes conditions et salué les efforts déployés par la cellule de crise mise en place par le Consulat du Royaume à Las Palmas. Dans ce contexte, O. Bouazzaoui, originaire de Rabat et bloqué à Tenerife depuis le 07 mars dernier, a souligné, dans une déclaration à la MAP, que les Marocains bloqués aux Iles Canaries ont été accompagnés depuis le début de cette crise sanitaire par les services consulaires

n'ayant ménagé aucun effort pour venir en aide aux touristes bloqués dans les différentes îles de l'archipel.

L. Jeba, de la région de Dakhla-Oued Eddahab, a, pour sa part, tenu à remercier l'initiative prise par les autorités marocaines, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, de rapatrier les Marocains bloqués à l'étranger. «Je suis arrivé à Las Palmas le 11 mars avec ma famille. Après la suspension des vols, nous avons bénéficié de l'accompagnement et de la prise en charge fournie par les services consulaires», a-t-il dit dans une déclaration similaire.

De son côté, H. Elatrach, cadre bancaire originaire de Laâyoune, a indiqué que toutes les conditions ont été réunies pour garantir le succès du séjour et de rapatriement des touristes marocains bloqués aux Iles Canaries.

Il s'agit du quatrième groupe concerné par cette opération en Espagne après les rapatriements effectués depuis Malaga, Madrid et Barcelone.

## Union africaine des télécommunications et Ericsson

### Arrivée à l'aéroport d'Oujda de 318 Marocains rapatriés d'Espagne

L'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du nouveau coronavirus s'est poursuivie, lundi, avec l'arrivée à l'aéroport d'Oujda-Angad de quelque 318 personnes, dont des enfants et des bébés.

Trois avions de la Royal Air Maroc (RAM) en provenance de Barcelone ont atterri, lundi après midi, à l'aéroport d'Oujda-Angad avec à bord, respectivement 106, 104 et 108 citoyens marocains.

A leur arrivée, ces personnes, munies de leurs masques de protection, ont pu effectuer les formalités douanières et récupérer leurs bagages de manière fluide et ordonnée dans le respect des mesures de précaution, sous la supervision des services concernés.

Elles ont ensuite embarqué dans des bus, désinfectés auparavant, à destination d'un établissement hôtelier de la ville de Saïdia, où elles seront soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vigueur.

Ces trois vols s'inscrivent dans le sillage de la poursuite de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger lancée il y a plus de deux semaines, a déclaré à la MAP le directeur de l'aéroport d'Oujda-Angad, Mohcine Benhaddouche, notant que cette opération se déroule dans de très bonnes conditions et dans le respect des normes sanitaires et des recommandations de l'Organisation internationale de l'aviation civile. Il a assuré dans ce sens que toutes les disposi-

tions sanitaires nécessaires ont été prises pour le bon déroulement de cette opération et ce, avec le concours de l'ensemble des services opérant au sein de l'aéroport, sous le contrôle sanitaire du ministère de la Santé.

Rappelant que le personnel de l'aéroport a bénéficié de sessions de formation en matière de gestion de ce genre d'opérations, M. Benhaddouche a indiqué que des moyens ont été déployés pour réduire le risque sanitaire, comme le port de masques, la mise en place de distributeurs de gels hydroalcooliques et de caméras thermiques, en sus des mesures de distanciation physique.

Par ailleurs, des dispositions ont été prises en considération afin que le temps de passage de ces personnes rapatriées soit le plus court pos-

sible, dans le but de minimiser le risque éventuel de contagion, a-t-il encore ajouté.

Approchées par la MAP, des personnes rapatriées ont fait part, à cette occasion, de leur joie de regagner la mère patrie et de leur satisfaction de l'accueil et des dispositions prises au niveau de l'aéroport d'Oujda pour l'accélération des différentes procédures et pour la protection de la santé des citoyens.

Ils ont tenu dans ce sens à exprimer leurs remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour cette noble initiative, mettant en avant les mesures efficaces prises au Maroc, conformément aux Hautes orientations royales, pour stopper la propagation du coronavirus et garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyens.

Ils ont de même mis l'accent sur les efforts déployés par les consulats et l'ambassade du Royaume du Maroc en Espagne, ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des autorités et parties intervenant dans cette opération.

A noter que quelque 289 Marocains, dont des enfants et des bébés, étaient arrivés, vendredi dernier, à l'aéroport d'Oujda-Angad à bord de trois vols successifs en provenance de Madrid, opérés dans le cadre du rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

De même, quelque 310 Marocains, dont 10 bébés, bloqués en Espagne, ont été rapatriés mercredi dernier à bord de trois vols arrivés à Tétouan en provenance de la région d'Andalousie (Sud d'Espagne).

## L'espace de l'ESS d'Azilal

## L'INDH commercialise les produits des coopératives à l'image des grandes surfaces

L'espace de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Azilal constitue un nouveau jalon dans le processus d'édification d'un système de développement intégré en faveur des femmes rurales opérant dans les coopératives, favorisant l'organisation de leurs activités et la commercialisation de leurs produits dans des rayons à l'image des grandes surfaces. Erigé en plein centre de la commune d'Ait Taguella, à quelques pas des somptueuses cascades d'Ouzoud, la création de l'Espace de l'ESS d'Azilal s'inscrit dans le cadre de la troisième Phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), et plus précisément dans son troisième programme relatif à l'amélioration du revenu et à l'inclusion économique des jeunes, dans le souci de valoriser et de commercialiser les produits du terroir des coopératives de la province d'Azilal et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des femmes rurales. Les rayons de cet espace inédit, dédié aux produits du terroir, englobent plusieurs produits phares et dérivés qui sont commercialisés dans des rayons et étals à l'image des grandes surfaces, tels que les produits agricoles et alimentaires, les produits d'artisanat et d'autres dits d'honneur comme le câpre, la rose, Amlou et l'huile d'argan. A travers cet investissement prometteur dans la commune d'Ait Taguella, l'INDH entend contribuer à relever le défi de l'inclusion économique des femmes rurales par une approche intégrée,

visant à améliorer la création de la valeur ajoutée au niveau local et à assurer la pérennité de leurs projets, par le biais d'un ensemble d'outils et de dispositifs facilitant la commercialisation de leur produits en tant que défi majeur pour le développement de l'économie locale. Dans une déclaration à la MAP, le chef de la DAS à la préfecture de la Province d'Azilal, Abdelaziz Assimi, a fait savoir que ce projet relatif à la valorisation des produits du terroir des femmes rurales ambitionne la commercialisation efficace des différents produits des coopératives de la province d'Azilal et de celles créées dans le cadre de divers programmes de l'INDH. M. Assimi a fait savoir que ce centre inédit, mis sur pied à l'initiative des autorités locales d'Azilal dans le cadre du troisième programme relatif à l'amélioration du revenu et à l'inclusion économique des jeunes de la troisième Phase de l'INDH, a été financé par l'Initiative à hauteur de 3,5 millions de DH avec la contribution de la commune d'Ait taguella qui a offert l'assiette foncière pour la réalisation de ce projet. Le projet, qui cible en partie les coopératives locales des communes de la province, est géré par une coopérative locale de service relevant de la commune d'Ait Taguella qui assure également la commercialisation en ligne et la vente électronique de ces produits. Ce projet, qui s'ajoute à une autre structure ambitieuse mise en place par la province d'Azilal dans le cadre de l'INDH, à savoir la Maison du



Safran, constitue le préluce à une série de projets visant l'inclusion socio-économique et professionnelle des femmes rurales et des jeunes de la province, a-t-il lancé. Dans une déclaration similaire, le président de la coopérative chargée de la supervision de l'espace de l'économie sociale et solidaire, Hicham Ouadii, a indiqué que ce centre a été créé dans le cadre de l'INDH avec pour objectif de favoriser la commercialisation des produits des coopératives des femmes rurales.

L'espace de l'ESS compte un total de 63 coopératives locales qui déposent leurs produits dans les étals de l'espace en vue d'une commercialisation optimale en ce sens que les produits sont dressés sur les rayons de l'Espace de manière très présentable, ce qui favorise une commercialisation efficace et rentable et attire les clients potentiels. Il a, dans ce sens, rappelé les efforts consentis par les autorités locales pour asseoir les bases d'une véritable chaîne de commerce pour les femmes rurales.

## La CNUCED prévoit une chute de 40% des IED cette année dans le monde



Les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED) devraient chuter de 40% cette année en raison de la pandémie de la Covid-19, a indiqué mardi la Conférence des Nations Unies sur le commerce et

le développement (CNUCED) qui ne prévoit pas de reprise avant 2022.

De 1540 milliards de dollars l'année dernière, les IED vont chuter sous le seuil des 1000 milliards de dollars en 2020, une première depuis 2005, selon un rapport de la CNUCED publié à Genève. Ils devraient encore baisser de 5 à 10% en 2021, avant une reprise l'année suivante.

Les IED désignent les investissements par lesquels une entreprise résidente dans un pays acquiert un intérêt durable dans une entité résidente dans un autre pays. Cette notion d'intérêt durable permet de distinguer les IED des flux purement financiers et plus fluctuants. « L'économie mondiale est dans une situation plus grave que lors de la crise financière de 2008 », a déclaré le secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi, en visioconférence de presse.

« La pandémie représente un choc de l'offre, de la demande et des politiques pour les IDE », a-t-il ajouté.

Le haut responsable a expliqué que la pandémie de la Covid-19 allait durement frapper les économies des pays en développement, en raison des perturbations qu'elle a créées dans les principaux secteurs productifs et industriels, de la baisse des recettes du tourisme et des envois de fonds des travailleurs migrants, et d'une contraction du

commerce mondial.

« Le choc sera encore aggravé par l'impact sur la sécurité alimentaire a joué un rôle de premier plan dans la reprise après les crises financières mondiales », a déclaré aux journalistes James Zhan, directeur du département Investissement et entreprises à la CnuCED.

Il a ajouté que la reprise pourrait créer des opportunités pour les pays à revenu intermédiaire à mesure que les chaînes de valeur se régionalisent. Selon la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE ont augmenté de 3% en 2019, après avoir enregistré des baisses importantes en 2017 et 2018. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des flux vers les économies développées.

« Comme nous l'avons vu dans le passé, l'investissement international a joué un rôle de premier plan dans la reprise après les crises financières mondiales », a déclaré aux journalistes James Zhan, directeur du département Investissement et entreprises à la CnuCED.

Il a ajouté que la reprise pourrait créer des opportunités pour les pays à revenu intermédiaire à mesure que les chaînes de valeur se régionalisent.

« Le choc sera encore aggravé par l'impact sur la sécurité alimentaire car la production des principaux produits alimentaires est concentrée dans quelques grands pays où la pandémie s'étend », a-t-il déclaré, sans préciser lesquels.

## Des projets R&amp;D innovants pour une meilleure gestion des ressources marines

Les participants à une visioconférence tenue, lundi, sous le thème «La recherche scientifique et l'innovation, un levier pour la valorisation du capital naturel des océans», ont plaidé en faveur du développement des projets R&D innovants pour assurer une meilleure gestion des ressources marines.

Les intervenants à cette rencontre initiée par la Coordination Régionale de l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) de Marrakech-Safi et la section Safi de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT), ont plaidé en faveur de la valorisation des océans en favorisant la recherche et l'innovation, eu égard au capital maritime important dont jouit le Maroc, pays qui occupe la première place en termes de biodiversité marine au niveau du pourtour méditerranéen, avec un grand potentiel de ressources.

Ils ont ainsi souligné l'importance de mettre la recherche scientifique et l'innovation au service du développement d'une économie bleue sûre, inclusive et durable, considérée comme un pilier de croissance pour le nouveau modèle de développement, citant, dans ce sens, le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sur l'économie bleue qui porte une réflexion stratégique sur le capital maritime et les milieux marins au Maroc et analyse les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces actuelles. A cette occasion, ils ont appuyé les recommanda-

tions formulées par ce rapport en la matière notamment, en plaçant la recherche et l'innovation autour des nouvelles filières liées à la valorisation des services de la mer, au centre des préoccupations des départements concernés, en soutenant les instituts de recherche existants, en les dotant de moyens humains et financiers suffisants et en encourageant le développement de partenariats internationaux.

Aussi, la création des pôles universitaires dédiés à la formation aux métiers de l'économie bleue, l'introduction de ces métiers dans la formation professionnelle et la formation continue et la mise en place de programmes d'éducation pratique et de proximité.

Par ailleurs, ils ont mis en avant l'importance d'adopter une stratégie de l'économie bleue selon une approche écosystémique, qui consolide durablement les secteurs productifs traditionnels (pêche, infrastructures portuaires, tourisme...), qui accélère la croissance autour de secteurs émergents (l'aquaculture...) et qui identifie des secteurs d'avenir, comme notamment les biotechnologies et la gestion des ressources génétiques liées à la biodiversité marine.

Ils ont aussi mis en avant la place primordiale qui doit être accordée à la gouvernance des politiques publiques et à la planification spatiale marine, ainsi qu'à la coopération internationale et la mise en place de partenariats internationaux, outre la restructuration des filières existantes et le soutien des activités émergentes.

Les participants ont, en outre, insisté sur l'importance d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans ce processus, notamment les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile, au niveau national et territorial.

Animée par des opérateurs économiques, des enseignants chercheurs, ainsi que des membres du CESE, cette rencontre virtuelle tenue à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des Océans a été l'occasion de consolider la conscience autour de l'importance d'une meilleure gestion des océans et de leurs ressources et de faire connaître et valoriser davantage la richesse halieutique.

Organisée cette année sous le thème «L'innovation pour un océan durable», la Journée mondiale de l'Océan, lancée à l'occasion du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, vise à célébrer les Océans et à sensibiliser le grand public quant au rôle crucial qu'ils jouent dans la subsistance de l'humanité, ainsi qu'aux différents moyens qui existent pour les protéger.

Le Maroc qui a signé un certain nombre de traités au niveau mondial, tels que la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de Montego Bay (UNCLOS), le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) relatif à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole d'Aichi, l'Agenda 2030, ou encore l'Accord de Paris, est en quête de valorisation de son capital maritime à travers la mise en place de nombreuses stratégies sectorielles.

## Les prix du pétrole en hausse en Europe

Les prix du pétrole étaient en hausse mardi, portés par les annonces de la Fed lundi et par l'espoir des investisseurs de voir les signataires de l'Opep+ respecter leurs engagements, sur fond de rebond de la demande en 2021 selon les prévisions de l'AIE. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 40,32 dollars à Londres, en hausse de 1,51% par rapport à la clôture de lundi.

A New York, le baril américain de WTI pour le mois de juillet gagnait 1,13%, à 37,54 dollars.

Lundi, après avoir pourtant commencé dans le rouge, les deux cours de référence européen et américain ont fini en hausse de 2,6% et 2,4%.

La Banque centrale des Etats-Unis (Fed) a en effet annoncé lundi qu'elle commencerait dès mardi à acheter jusqu'à 750 milliards de dollars d'obligations d'entreprises.

Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés, dont la Russie, se sont accordés au début du mois pour prolonger en juillet la baisse historique de production à laquelle ils s'astreignent depuis le 1er mai.

Le marché a également accueilli mardi le rapport mensuel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui prévoit un fort rebond de la demande pétrolière l'an prochain, limité cependant par les difficultés du secteur de l'aviation.

Dans ses premières prévisions pour 2021, elle anticipe un bond inédit de 5,7 millions de barils par jour (mbj) de la demande mondiale par rapport à 2020, année marquée par la pandémie de Covid-19.

A 97,4 mbj, la demande resterait toutefois toujours 2,4 mbj au-dessous du niveau de 2019, « essentiellement en raison de la faiblesse actuelle de la demande pour le carburateur et le kérosène », estime l'AIE dans son rapport sur le pétrole.

## Crédit Agricole du Maroc

# Dispositif de soutien aux entreprises

Face au défi post-Covid-19, le Groupe Crédit Agricole du Maroc lance son dispositif de relance économique afin d'accompagner les entreprises en milieu urbain qu'en milieu rural. Le but est de soulager la trésorerie des entreprises pour leur permettre de redémarrer ou de poursuivre leurs activités.



■ Kaoutar Khennach

Dans le détail, le dispositif propose le produit «CAM Relance», qui est un crédit à moyen long terme qui cible l'ensemble des entreprises impactées par la crise liée à la Covid-19. Il est destiné au financement des besoins en fonds de roulement des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dirhams. Pour les TPE, la banque met en place le produit «CAM Relance TPE», un crédit à moyen long terme destiné aux entreprises de petite taille, personnes morales ou physiques (y compris les commerçants, les artisans, les coopératives et les professions libérales) réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 millions de DH.

Bénéficiant de la garantie de la CCG, ces deux produits sont proposés jusqu'à fin décembre 2020 et permettront de financer le besoin en fonds de roulement des entreprises avec des conditions avantageuses dont prin-

cipalement un taux d'intérêt bonifié : un remboursement pouvant s'étaler sur 7 ans dont 2 ans de différé; une quotité de financement pouvant atteindre 90% pour le produit «Relance» et 95% pour le produit «Relance TPE»; et un plafond du crédit corrélaté au chiffre d'affaires de l'entreprise, allant de 10 mille à 100 millions de dirhams. Tout en couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, le Crédit Agricole du Maroc, fidèle à sa vocation historique de partenaire du monde rural et agricole, accompagnera les entreprises agricoles et agroindustrielles pour lesquelles un intérêt particulier est accordé dans le cadre de ce dispositif.

Pour rappel, le Groupe Crédit Agricole du Maroc avait déjà alloué une enveloppe supplémentaire de crédit de 1,5 milliard de dirhams en vue d'alléger l'impact du déficit pluviométrique de la campagne agricole

2019-2020.

Rappelons qu'au premier trimestre de 2020, le groupe bancaire a réalisé un PNB de 842 millions de DH, en hausse de 14%. Les encours de crédits distribués et des ressources clientèle se sont respectivement établis à 86 et 83 milliards de DH, enregistrant des croissances respectives de 7% et 4%. Quant au RNPG, il a atteint 28 millions de DH.

Pour rappel, le Crédit Agricole du Maroc a fait un don de 200 millions de DH au fonds de soutien Covid-19 pour la gestion de la pandémie. Hors impact de cette contribution, le bénéfice enregistre une croissance de 11%, à 186 millions de DH. Par ailleurs, une enveloppe de 1,5 milliard de DH a été injectée pour appuyer les agriculteurs dans le cadre des mesures mises en place pour limiter l'impact du déficit pluviométrique de la campagne agricole 2019-2020.

## TPE

# Capvalue annonce les résultats de la mise en place du télétravail

Capvalue publie les résultats de l'action d'assistance gratuite aux TPE pour la mise en place du Télétravail. Il en ressort Zéro chômage technique chez les TPE accompagnées.

En effet, l'opérateur national dans la sécurité des Systèmes d'Information, participe à l'élan national de solidarité visant à lutter contre la propagation de la Covid-19, en mettant les expertises de ses équipes à la disposition des TPE marocaines pour la mise en place de dispositifs sécurisés du Télétravail afin d'assurer le maintien de leurs activités durant la période de confinement.

« Les entreprises, quels que soient leurs tailles, devaient faire le choix difficile, d'ouvrir sur internet, l'ensemble ou une partie de leurs systèmes d'information, pour ne pas impacter la productivité. Ce qui a poussé plusieurs TPE, qui ne sont pas équipées d'outils techniques, à souscrire à notre offre d'assistance gratuite et leur assurer une continuité d'activité tout en leur garantissant une sécurité optimale sans que leurs systèmes d'information ne soient publiés et exposés aux risques sur internet », souligne Mohamed Tmart, expert en sécurité des Systèmes d'Information et fondateur de la société Capvalue. Après avoir lancé l'opération d'accompagnement des TPE marocaines dans la mise en place des dispositifs nécessaires pour assurer le passage au télétravail en toute sécurité pendant la période de confinement liée à l'épidémie de la covid-19, Capvalue recense les retours de cette campagne et affiche les résultats : 117 demandes de TPE, 22 TPE (éligibles) ont bénéficié de l'assistance au Télétravail, 23 serveurs embarquant tous les outils pour assurer des conditions optimales de télétravail ont été installés chez les TPE. Tous les outils embarqués dans les serveurs sont Open Source, plus de 400 salariés des TPE ont pu accomplir leurs tâches quotidiennes depuis leurs domiciles. Une moyenne de 400 Go de Trafic chaque 24h filtré et chiffré au niveau de Capvalue avant de la distribuer aux serveurs installés chez les TPE concernées et Presque Zéro chômage technique chez les TPE concernées, « La réussite de cette opération a nécessité la mobilisation d'une équipe d'experts qui assure une assistance 24H/J pendant toute la durée du télétravail. L'engagement et la réactivité des TPE marocaines était un élément essentiel qui a permis de tracter ce projet et de garantir sa réussite », annonce Mohamed TMART, Directeur général de Capvalue.



K.KH

# GPPEM : un guide de relance et un protocole sanitaire pour la reprise des événements

Le Groupement Professionnel des Prestataires de l'Événementiel au Maroc (GPPEM) a annoncé, lundi, la sortie d'un guide de relance et la préparation d'un protocole sanitaire pour la reprise des événements.

Après avoir transmis dès début mai son plan de relance pour l'ISE au gouvernement, aux donneurs d'ordres, à la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et à la Fédération du Commerce et Services (FCS), le GPPEM a annoncé deux nouvelles actions importantes : la sortie du guide de relance du GPPEM et la préparation d'un protocole sanitaire dédié au secteur, indique un communiqué du GPPEM.

Le guide de relance du GPPEM intervient suite à un constat qui a interpellé les opérateurs de l'industrie et services de l'événementiel, précise la même source, soulignant l'impératif de domestiquer la crise qui risque de durer pour une longue période, tirer les enseignements de l'urgence sanitaire pour revoir les organisations internes, les modes de fonctionnement et, surtout, être en phase avec le nouveau mode de vie. En plus d'un prologue du contexte spécifique à l'industrie et services de l'événementiel et d'une présentation des mesures proposées et appliquées par le Comité de Veille Economique (CVE) et le gouvernement, ce

# GPPEM

## GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PRESTATAIRES DE L'ÉVÉNEMENTIEL AU MAROC

guide comprend deux importants chapitres : des pistes de solutions pour une réorganisation en interne et une adaptation fonctionnelle et une offre innovante adaptée au nouveau monde de l'événementiel, poursuit le communiqué.

Le guide de relance du GPPEM précède la sortie prochaine d'un protocole sanitaire dédié à l'événementiel, en cours de finalisation, fait savoir la même source, notant que ce protocole, initié par le GPPEM, est élaboré dans le cadre d'une commission mixte menée par le ministère de l'Industrie et regroupant d'autres ministres,

Imanor et le comité de veille du GPPEM accompagné de Bureau Veritas. Le livrable permettra de relancer les événements présentiels (physiques) à court terme.

D'un autre côté, et afin de permettre l'exploitation du guide de relance du GPPEM par le maximum de professionnels, de donneurs d'ordres, les autorités, les associations et fédérations, le bureau du groupement l'a transmis à tous ses adhérents, au gouvernement, à la CGEM, à la FCS, à la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, à l'Union des Agences Conseil en Communication (UACC), au Groupement des Annonceurs du Maroc (GAM), relève GPPEM, informant que ce guide est disponible par simple envoi d'une demande à : gppem@gppem.ma.

Par ailleurs, le GPPEM a signé des conventions de partenariats bilatérales avec différentes associations et fédérations professionnelles des divers secteurs qui constituent l'écosystème de l'industrie et services de l'événementiel. Il s'agit de l'UACC, le GAM, l'Association Marocaine des Entrepreneurs du Spectacle Vivant (AMESVI), la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH) et la Fédération Marocaine des Traiteurs (FMT), note le communiqué, ajoutant que

d'autres conventions sont en cours de signature. Le GPPEM a signé également une convention de partenariat avec l'Association Africaine des Professionnels de l'Industrie Événementielle (AAPIE), indique le communiqué, notant qu'il s'agit d'un cadre qui leur permettra de travailler pour un meilleur avenir du secteur en Afrique.

Comme pour le GPPEM, l'AAPIE est un véritable vivier de compétences événementielles et de savoir-faire africains pluridisciplinaires qui fédère tous les métiers intervenant dans la mise en œuvre des dispositifs événementiels, souligne la même source.

Le Groupement Professionnel des Prestataires de l'Événementiel au Maroc (GPPEM), représentant majeur du secteur, est une association qui regroupe les sociétés et les auto-entrepreneurs qui composent l'Industrie et Services de l'Événementiel (ISE). Le GPPEM a pour objectif de défendre les intérêts des adhérents de l'association, le développement de leurs capacités professionnelles et, en général, mener toutes les activités juridiques, économiques et financières directement ou indirectement liées au domaine d'activité de l'association et visant à atteindre ses objectifs et son développement.

# Nouveau mode opératoire CGEM-GPP en faveur des TPME

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupe principal des partenaires (GPP), qui rassemble les directeurs et représentants des principaux partenaires techniques et financiers internationaux présents au Maroc, ont convenu, lundi, d'un nouveau mode opératoire de coopération pour la relance de l'économie nationale, indique l'organisation patronale. Cette orientation se traduira par « la mise en place de mécanismes d'accompagnement technique pour la réussite de la relance », ainsi que « de solutions de financement destinées aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), en s'appuyant sur des modèles opérés par les institutions internationales dans d'autres pays », souligne la CGEM dans un communiqué, sanctionnant une séance de travail par visioconférence entre les deux parties.

Il a été aussi convenu de développer « un plan d'actions ciblé et concret sur le court et le moyen terme », ajoute la même source, précisant que l'implémentation de cette feuille de route sera assurée par des task force conjointes dédiées aux projets d'accompagnement pour la relance économique.

La séance de travail a réuni le président de la CGEM, Chakib Alj, le vice-président général, Mehdi Tazi, et des représentants du GPP, à l'initiative de Leila Farah Mokaddem, co-présidente du Groupe et représentante résidente de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Maroc, et Giovanna Barberis, représentante par intérim du bureau des Nations Unies, président permanent du Groupe. « Elle visait à associer ces institutions à la réflexion sur la relance de l'économie marocaine et à identifier les moyens de renforcer davantage la coopération en faveur du soutien des entreprises, notamment les TPE et PME, particulièrement dans la gestion de la sortie de crise », relève le communiqué, qui fait état de la présence à cette rencontre du président de la commission internationale de la Confédération, Badr Alioua.

L'échange a, d'autre part, porté sur les défis auxquels fait face l'industrie marocaine, notamment les coûts de l'énergie et du transport, l'accompagnement technique et financier des opérateurs économiques, l'intégration de l'informel, les délais de paiement, l'assouplissement du code du travail, la digitalisation, l'innovation, l'intégration africaine du Maroc, entre autres.





## L'Europe rouvre ses frontières

## Coronavirus: situation

## « extrêmement grave » à Pékin

Reculant en Europe, où les frontières intérieures ont été rouvertes, le nouveau coronavirus resurgit en Chine où la situation épidémique à Pékin est jugée « extrêmement grave » mardi par les autorités de la capitale chinoise.

Pékin, où plus d'une centaine de personnes ont été contaminées depuis la semaine dernière, est engagé dans « une course contre la montre » contre le virus, a déclaré devant la presse le porte-parole de la mairie, Xu Hejian. Il a qualifié la situation d'« extrêmement grave ».

La ville de 21 millions d'habitants a porté sa capacité quotidienne de dépistage à plus de 90.000 personnes par jour. Ce rebond du nombre d'infections, centré autour du marché géant de Xinfadi, dans le Sud de la capitale, a poussé les autorités à décréter, outre le confinement d'une trentaine de zones résidentielles, la fermeture des sites sportifs et culturels qui venaient de rouvrir leurs portes après des mois de fermeture.

Alors que ce regain épidémique suscite la crainte d'une « deuxième vague », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait indiqué lundi suivre « de très près » la situation à Pékin et évoqué l'envoi possible d'experts supplémentaires dans les prochains jours. Le Covid-19 avait fait son apparition fin 2019 en Chine, à Wuhan dans le centre du pays.

Après des mois d'isolement à l'intérieur de leurs frontières nationales, les Européens ont en revanche retrouvé lundi la possibilité de voyager chez leurs voisins en raison du recul du coronavirus.

Estimant avoir maîtrisé la progression du Covid-19, l'Allemagne, la Belgique, la France et la Grèce ont rétabli la libre circulation avec tous les pays de l'Union européenne. Et la Commission européenne a lancé lundi un site internet pour guider les Européens qui souhaitent passer leurs vacances dans d'autres pays de l'UE.

Athènes, dont l'économie repose en grande partie sur le tourisme, va plus loin et invite les voyageurs de plusieurs régions hors UE, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud, la Chine. Dans l'île de Santorin et son paysage de carte postale, la population guette le retour des visiteurs internationaux. « Nous les attendons désespérément. Nous avons besoin d'eux, s'ils ne viennent pas comment allons nous survivre? », s'impatiente Michalis Drosos, dans son magasin de souvenirs. L'Espagne ouvrira le 21 juin ses frontières avec tous les pays de l'Union européenne, sauf avec le Portugal.

En France, où le coronavirus a fait près de 30.000 morts, le ministre de la Santé Olivier Véran a estimé lundi que « le gros de l'épidémie est derrière nous ».

Paris, ville la plus visitée d'Europe, retrouvait un peu plus son visage d'avant le virus, masques en sus. Les cafés et restaurants ont été autorisés à rouvrir leurs salles. Premier pays européen touché, l'Italie, qui



déplore plus de 34.000 morts, avait rouvert ses frontières dès le 3 juin. Mais deux nouveaux foyers ont été détectés ces derniers jours à Rome.

La Suède, où les mesures de précautions ont été plus souples et les cas de virus plus nombreux, est pour sa part la cible de mesures plus restrictives.

Au moins 8.000.202 cas d'infection, parmi lesquels 435.176 décès, ont été comptabilisés au total, notamment en Europe, continent le plus touché avec 2.417.902 cas (188.085 morts) et aux Etats-Unis, qui comptent le plus grand nombre de cas diagnostiqués (2.110.182) et de décès (116.114), selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 22h00 GMT.

Le bilan quotidien aux Etats-Unis est resté lundi sous la barre des 400 morts pour le deuxième jour consécutif, l'un des bilans les plus bas depuis fin mars, mais le pays continue en revanche d'enregistrer quelque 20.000 nouveaux cas chaque jour.

La pandémie continue aussi de faire rage en Amérique latine et aux Caraïbes, qui ont dépassé les 80.000 décès. La moitié sont recensés au Brésil qui, avec 43.959 morts est le deuxième pays le plus endeuillé, d'après les chiffres rassemblés par l'AFP. Au Chili, l'« état d'exception constitutionnel pour catastrophe » a été prolongé de trois mois pour freiner l'épidémie.

Face à la pandémie, la cérémonie des Oscars a été repoussée de deux mois, au 25 avril, a annoncé lundi l'Académie des arts et sciences du cinéma qui remet les prestigieuses récompenses hollywoodiennes. La frontière américano-canadienne, fermée aux déplacements non essentiels depuis le 21 mars, devait en principe rouvrir le 21

juin, mais les deux pays négocient une « prolongation possible » de sa fermeture, a indiqué le Premier ministre canadien Justin Trudeau.

Aux Etats-Unis, les autorités sanitaires ont retiré lundi l'autorisation d'utiliser en urgence deux traitements contre le Covid-19, la chloroquine et l'hydroxychloroquine, un temps défendus par le président Donald Trump.

« Il n'est plus raisonnable de croire que l'administration par voie orale d'hydroxychloroquine et de chloroquine soit efficace dans le traitement du Covid-19 », a déclaré dans la responsable scientifique de l'Agence américaine du médicament (FDA) Denise Hinton.

En Turquie, le ministre de la Santé a insisté sur un chiffre inquiétant, celui du nombre de contaminations, qui a doublé lundi (1.592 cas) par rapport au début du mois de juin. Il a demandé aux Turcs de ne pas choisir « le laisser-aller » mais de « combattre » le virus.

En Inde, où le confinement a été assoupli depuis début juin, l'épidémie ne montre pas de signe de reflux, et de nombreux malades décèdent après avoir été refusés par les hôpitaux, faute de lits, selon les médias.

Ashwani Jain, un homme d'affaires de New Delhi, est décédé dans une ambulance, auprès de sa fille de 20 ans partie en vain en quête d'une place dans un hôpital. « Cela leur est égal que l'on vive ou que l'on meure », a-t-elle accusé.

Le pays a enregistré près de 9.000 morts, et les corps s'entassent dans les morgues car le personnel des cimetières et des crématoriums n'arrive pas à suivre le rythme des décès.

(AFP)

## Japon

## Pandémie et exacerbation de la xénophobie...

■ Nabil El Bousaadi

« Rentrez dans votre pays, microbes, ordures (...) C'est vous, les Chinois qui l'avez tué ! ». Tels furent les propos injurieux et xénophobes que de nombreux japonais, encouragés par des hommes politiques représentant l'extrême-droite nipponne - en quête de voix à l'approche des élections - ont proféré à l'encontre de la communauté chinoise installée au Japon dès l'annonce de la mort, en mars dernier et des suites du Covid-19, du célèbre humoriste et comédien japonais Ken Shimura. Il n'en fallait pas plus pour que soient désertés les magasins et les restaurants, d'ordinaire très animés, du quartier chinois de Yokohama situé dans la banlieue de Tokyo.

Vieux de plus de cent cinquante ans, le « Chinatown » de Tokyo a subi de plein fouet la crise du coronavirus et perdu plus de 30% de sa clientèle dès le début de la pandémie du seul fait que l'une des premières contaminations au Covid-19 à avoir vu le jour au Japon aurait concerné un chinois de la région de Yokohama. Aussi, le sentiment anti-chinois a-t-il été particulièrement exacerbé par ce professionnel de la diatribe xénophobe qu'est Makoto Sakurai, un extrémiste de droite qui se présente, pour la seconde fois, aux élections qui se dérouleront le 5 Juillet prochain pour l'attribution du poste de Gouverneur de la capitale nipponne après avoir raflé près de 114.000 voix en 2016.

Eminemment « xénophobe » et violemment anti-chinois, Makoto Sakurai ne parle jamais de « Covid-19 » mais toujours de la « pneumonie de Wuhan ». Le comble c'est qu'après avoir été répétée par Taro Aso, le vice-premier ministre et ministre japonais des finances, cette expression, a fort relent discriminatoire, véhiculée par plusieurs « parlementaires locaux qui, au lieu de s'opposer au racisme, l'encouragent (...) a été reprise sur Internet par des hordes d'anonymes » en dépit des multiples efforts déployés par la gouverneure de Yokohama dans sa tentative de mettre fin aux ségrégations raciales.

Force est de reconnaître, toutefois, qu'en ne punissant pas les « discours de haine » et les « propos racistes » et en se contentant de les déplorer, la loi japonaise ouvre bien grandes les voies de l'exclusion et de la xénophobie. Aussi, la campagne qui s'ouvre ce 18 juin pour l'élection du gouverneur de Tokyo, une ville qui compte 14 millions d'habitants, est en train de donner un écho favorable au discours ségrégationniste du candidat Makoto Sakurai et aux propos populistes et chauvins des autres candidats en lice dont pourraient faire les frais non seulement les chinois mais les Coréens également.

Yuriko Koike, la gouverneure sortante très ancrée à droite et à laquelle la plupart des sondages attribuent un second mandat à la tête de la capitale nipponne a toujours refusé de rendre hommage aux Coréens qui furent massacrés lors du chaos qui avait fait suite au grand tremblement de terre qui avait détruit la région de Tokyo le 1er Septembre 1923 ; ce qui constitue pour Ryang Yong-Song, universitaire et président du Centre d'Information pour l'antiracisme, une raison largement suffisante pour que la police renforce « la sécurité dans les zones où les délits haineux sont les plus susceptibles de se produire comme les écoles coréennes ».

La xénophobie au pays du soleil-levant aurait-elle encore de bien beaux jours devant elle ? Attendons pour voir....

## Une première entre l'Inde et la Chine en 45 ans

## Premier affrontement militaire meurtrier

« Au moins trois soldats indiens ont péri dans une « confrontation violente » avec l'armée chinoise sur la frontière disputée au Ladakh (nord), source de vives tensions depuis mai, premier accrochage militaire meurtrier en 45 ans entre les deux géants asiatiques.

Un officier et deux soldats indiens sont décédés dans l'affrontement, a annoncé l'armée indienne, en parlant de morts « des deux côtés ». La Chine, qui n'a pas publiquement fait état de victimes parmi ses troupes, a accusé l'Inde d'être responsable de l'incident en ayant franchi à deux reprises la frontière contestée.

Un militaire indien basé dans la région a indiqué à l'AFP qu'il n'y a pas eu d'échange de tirs. « Aucune arme à feu n'a été utilisée. Il y a eu de violents corps-à-corps », a déclaré cette source, qui a requis l'anonymat car elle n'est pas autorisée à parler à la presse.

Des troupes des deux puissances nucléaires sont engagées depuis début mai dans plusieurs face-à-face tendus le long de leur frontière commune, principalement au Ladakh, et ont acheminé des milliers de soldats en renforts. Une crise que les parties affirment cependant vouloir « résoudre pacifiquement » par la voie diplomatique.

Suite à des pourparlers entre des généraux des deux armées il y a une dizaine de jours, un processus de désengagement militaire avait été enclenché dans certaines des zones disputées de la région en haute altitude du Ladakh.

« Durant le processus de désescalade en cours dans la vallée de Galwan, une confrontation violente s'est produite la nuit dernière et a fait des victimes des deux côtés », a déclaré mardi un porte-parole de l'armée indienne.

Pour sa part, le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Zhao Lijia, a dit à la presse que « des

troupes indiennes ont gravement violé le 15 juin le consensus bilatéral et franchi la frontière à deux reprises, avant de se livrer à des activités illégales et de provoquer et d'attaquer des soldats chinois, avec pour résultat une grave confrontation physique ».

Le dernier accrochage meurtrier entre militaires indiens et chinois datait de 1975, lorsque quatre soldats indiens avaient perdu la vie en Arunachal Pradesh (est). Aucune balle n'a été tirée au-dessus de la frontière indo-chinoise depuis.

Des hauts gradés des deux bords s'entretiennent actuellement sur place pour désamorcer la situation, selon le communiqué de l'armée indienne. « La Chine et l'Inde sont d'accord pour continuer à résoudre les problèmes bilatéraux par le dialogue et la consultation », a affirmé pour sa part le porte-parole chinois.

« Nous appelons une nouvelle fois l'Inde (...) à maîtriser ses troupes frontalières », a-t-il ajouté. « Ne franchissez pas la frontière, ne provoquez pas de troubles », a lancé Zhao Lijia.

Début mai, des affrontements à coups de poing, pierres et bâtons avaient notamment opposé des militaires des deux pays dans la région du Sikkim (est de l'Inde). Les heurts avaient fait plusieurs blessés.

Les troupes chinoises avaient aussi avancé dans des zones considérées par l'Inde comme situées sur son territoire au Ladakh, poussant New Delhi à dépêcher des renforts dans la région.

L'Inde et la Chine ont plusieurs litiges territoriaux de longue date, dans les secteurs du Ladakh et de l'Arunachal Pradesh.

Les confrontations dans des zones montagneuses entre armées indienne et chinoise sont devenues plus fréquentes



ces dernières années, ce que l'administration Trump interprète comme le signe d'une agressivité chinoise croissante dans la région.

En 2017, soldats indiens et chinois ont passé plus de deux mois à se confronter les yeux dans les yeux sur un plateau himalayen stratégique dans la région du Bhoutan. Des

pourparlers avaient mené à un désengagement militaire des deux parties.

Le dernier conflit ouvert entre les deux nations les plus peuplées de la planète remonte à la guerre-éclair de 1962 dans l'Himalaya, qui avait vu les troupes indiennes rapidement défaits par l'armée chinoise.

**LES APPELS D'OFFRES**

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de la Santé**  
**Direction régionale de la santé**

**À la région Souss-Massa**  
**Délégation d'Agadir**  
**Idaoutanane**

**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**N° 08/2020/DMS/AIO**

**Avis d'appel d'offres**  
**réservé aux PME**

Le 09/07/2020 à 11 heures ; il sera procédé, dans la salle des réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'achat de matériel médico-technique destiné au centre de santé urbain 1 er niveau Bir Anzarane Lotissement Assaka Tikiouine relevant de la Délégation du ministère de Santé à la préfecture d'Agadir Ida Outanane. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture d'Agadir Ida Outanane ; Rue IMAM EL JAZOULI ; Quartier Talborjt ; AGADIR, il peut être également téléchagé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dh (Trois Milles Dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 273 516,00 dhs TTC (Deux Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Seize dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture d'Agadir Ida Outanane ; Rue IMAM EL JAZOULI ; Quartier Talborjt ; AGADIR,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés à l'adresse sus indiquée ;

- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Préfecture d'Agadir Ida Outanane ; Rue IMAM EL JAZOULI ; Quartier Talborjt ; AGADIR, il peut être également téléchagé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 dh (Deux Milles Dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 152 400,00 dhs TTC (Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés ; Rue IMAM EL JAZOULI ; Quartier Talborjt ; AGADIR.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau sus indiqué ;

- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

(2.000.00) Deux mille dhs - Lot n° 3 : montant du cautionnement provisoire : (4.000.00) Quatre mille dhs - Lot n° 4 : montant du cautionnement provisoire : (3.000.00) Trois mille dhs - Lot n° 5 : montant du cautionnement provisoire : (6.000.00) Six mille dhs - Lot n° 6 : montant du cautionnement provisoire : (5.000.00) Cinq mille dhs - Lot n° 7 : montant du cautionnement provisoire : (6.000.00) Six mille dhs

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

- Lot n°1 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (457.440,00) sept cent trente neuf mille six cent soixante sept dirhams, quarante quatre cts, T.T.C.

- Lot n° 2 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (118.800,00) un million trente cinq mille cinq cent quatre vingt six dirhams, trente sept cts, T.T.C.

- Lot n° 3 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (256.800,00) deux cent cinquante six mille huit cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 4 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (175.200,00) cent soixante quinze mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 5 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 6 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 7 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 8 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 9 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 10 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 11 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 12 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 13 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 14 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 15 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 16 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 17 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 18 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 19 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 20 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 21 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 22 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 23 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 24 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 25 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 26 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 27 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 28 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

- Lot n° 29 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (382.200,00) trois cent quatre vingt deux mille deux cent dirhams, T.T.C.

- Lot n° 30 : montant de l'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (306.960,00) trois cent six mille neuf cent soixante dirhams, T.T.C.

commune Ain Jemaa, il peut également être téléchagé à partir du portail des marchés publics www.marchés publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante mille (60000.00) Dirhams.

L'estimation du cout des prix de l'affermage établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Quatre cent mille (400 000,00) Dirhams TTC.

Le contenu, les prestations ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29-et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à monsieur le Président de la commune

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service budget et marchés de la commune Ain Jemaa.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Royaume du Maroc**  
**Al Omrane Al Janoub**  
**Avis d'appel d'offres ouvert sur l'offre de prix**  
**N° 31/2020**  
**Séance publique**  
**Travaux d'aménagement en plantation et arrosage des axes principaux du lotissement**  
**Madinat 25 Mars à la ville de Laayoune.**

Le Mercredi 15 Juillet 2020 à 11 heures , il sera procédé, dans les bureaux d'Al Omrane Al Janoub, sise à Avenue MOHAMED VI près du Siège de la Région de Laayoune Sakia El Hamra B.P:1404 à Laayoune(Salle de réunion au 5 ème étage) en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux :

Travaux d'aménagement en plantation et arrosage des axes principaux du lotissement Madinat 25 Mars à la ville de Laayoune..

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au 3 ème étage du siège d'Al Omrane Al Janoub-Laayoune , sise à Avenue MOHAMED VI près du Siège de la Région de Laayoune Sakia El Hamra B.P:1404 à Laayoune, ils peuvent être téléchagés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. La caution Provisoire est fixée à la somme de 250 000.00 DHS (Deux Cent Cinquante Mille Dirhams)

L'estimation du cout des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

- Neuf millions neuf cent quatre vingt dix huit mille huit cent trente deux dirhams TTC (9 998 832.00 DHS TTC).

La qualification et la classe minimale exigée, selon le système de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville, sont:

- Secteur : 7 Qualification : 7.1 Classe minimale : 4

- Secteur : 7 Qualification : 7.3 Classe minimale : 4

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane (Novembre 2015).

- Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cités ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

## LES APPELS D'OFFRES

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'intérieur**  
**Wilaya de la région**  
**de Laayoune**  
**Sakia El Hamra**  
**Province de Laayoune**  
**Secrétariat général**  
**DBM**

**Avis d'appel d'offres ouvert**

**N°08 /WRLSH/BG/2020**

Le 10/07/2020, à 11h00il sera procédé aux bureaux de la Wilaya de la Région de Laayoune Sakia El Hamra sis Place Prince Héritier Laayoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX ET DES MATERIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE :

- Construction de douze (12) logements de fonction à la ville de Laayoune

- Construction de six (06) logements de fonction à la ville de Laayoune

- Construction de six (03) logements de fonction à la Commune d'El Mersa, province de Laayoune

- Construction d'un logement de fonction à la Commune de Fom El Oued, province de Laayoune

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Laayoune sis Place Prince Héritier Laayoune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 500,00 DH (Quatre Mille Cinq Cent Dirhams)

- L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent vingt mille DH 00 cts (320 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les déposer contre récépissé au service des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Laayoune.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification

et de classification dans le secteur, classe et qualification délivré par le ministère de l'équipement ; du transport de la logistique et de l'eau pour les domaines d'activités suivantes :  
Activités : Contrôle Qualité  
Qualifications :  
CQ.1 – CQ.4  
Catégorie : 3

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification, toutefois ils doivent présenter un dossier technique comme indiqué au règlement de consultation.

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'intérieur**  
**Wilaya région**  
**Beni Mellal Khenifra**  
**Province de Fquih**  
**Ben Salah**  
**Cercle de Fquih Ben Salah**  
**Caidat Beni Amir Charquia**  
**Commune territoriale**  
**Ahl Merbaa**

**Avis d'appel d'offres ouvert**

**N° 01/2020**

Le Mardi 14/07/2020 à 10 heures il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Territoriale de Hel Merbaa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TROTTOIRS DE LA VOIE PRINCIPALE AU CENTRE HEL MERBAA PROVINCE DE FKIH BEN SALAH.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique communal il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante Mille Dirhams (60.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des Travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions Huit Cent Dix Mille Cent Soixante Dirhams (2.810.160,00 DH).

Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune Ahl Merbaa.

- Soit soumissionner électroniquement au portail des Marchés Publics.

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article .....5.....du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire le certificat de qualification et de classifications suivant:

Secteur : B. travaux routiers et

voirie urbaine  
Qualification :  
B.1 : Travaux de terrassements routiers courants  
B.11 : Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine  
Classe : 4.

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Université Ibn Zohr**  
**AVIS RECTIFICATIF**  
**de l'avis d'AO**  
**N°07/MATSCIENTIFIQUE-FMPA/2020**

La Présidence de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, porte à la connaissance des concurrents éventuels intéressés par l'appel d'offres :

N°07/MATSCIENTIFIQUE-FMPA/2020, ayant pour objet :

Achat du matériel scientifique pour le compte de la faculté de médecine et de pharmacie d'Agadir (Trois Lots)

Lot 1: Matériel de laboratoire d'anatomie pathologique

Lot2 : Automate d'identification microbienne par spectrométrie de masse Maldi-Tof

Lot3 : Microscopes

Prévu pour le Jeudi 02 Juillet 2020 à 15h00 est modifié concernant les clauses technique, le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts des prestations pour le LOT2 : Automate d'identification microbienne par spectrométrie de masse Maldi-Tof.

- Lot 2 –

Le cautionnement provisoire : 78 000.00 DHs Soixante-Dix-Huit Mille Dirhams

AU LIEU DE 70 000.00 DHS (Soixante-Dix Mille Dirhams)

Estimation administrative TTC : 5 199 600,00 DHS

cinq million cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dirhams TTC)

AU LIEU DE : 4 500 000.00DHS (quatre millions cinq cents mille dirhams toutes taxes comprises).

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Société Nationale**  
**de Radiodiffusion**  
**et de Télévision**  
**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**N° 17AOM/SNRT/2020**

Le 16/07/2020 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT ,1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Maintenance et entretien des ascenseurs, portes automatiques et bornes escamotables de la SNRT à Rabat et Casablanca.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement de :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/>

- Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de 3 000,00 DHS.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 219 600,00 DHS TTC.

-- Une visite des lieux est prévue le :

-01/07/2020 à 11 heures aux locaux de la SNRT à Rabat.

\* Lieu de rencontre : siège de la SNRT à Rabat.

- 02/07/2020 à 11 heures aux locaux de la SNRT à Casablanca.

\* Lieu de rencontre : Station TV Ain Chok à Casablanca.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des Achats de la SNRT

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Équipement,**  
**du Transport et de**  
**la logistique et de l'Eau**  
**Direction Provinciale**  
**de Sidi Kacem**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert N° : 26/2020**

Le 21.07.2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement et du Transport et de la logistique et de l'Eau de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour

Objet : contrôle topographiques des carrières situées dans la province de Sidi Kacem. – Lot Unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la direction Provinciale de l'Équipement et du Transport et de la logistique et de l'Eau de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État à partir de l'adresse électronique :

www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dhs, 00 ct (10 000,00 dhs).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 587 400,00 dhs TTC

(Cinq cent quatre vingt sept mille quatre cent dhs, 00 ct TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourda I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés

publics.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

- Soit envoyés ; par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 11 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Université Sidi Mohamed**  
**Ben Abdellah de Fès**  
**Faculté des Lettres**  
**et des Sciences Humaines**  
**Dhar El Mahraz - Fès**  
**Avis d'Appel d'Offres**  
**Ouvr**

Le Vendredi 10 Juillet 2020, il sera procédé, dans les locaux de Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Dhar El Mahraz de Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres :

A.O N° 01/2020

Objet : La vente du matériel réformé et de débaras

Caution provisoire : 1 500,00 dhs

L'estimation du coût des prestations : 15 000,00 dhs

Heure : 10H

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service économique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Dhar El Mahraz de Fès, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service économique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Dhar El Mahraz de Fès ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'équipement,**  
**du transport,**  
**de la logistique et de l'eau**  
**Direction des Routes**  
**Caisse pour**  
**le financement routier**  
**Direction provinciale de**  
**l'équipement, du transport,**  
**de la logistique et de l'eau**  
**de Driouch**  
**Mission d'assistance**  
**à Maitrise d'ouvrage pour**  
**des Travaux d'élargissement**  
**et de renforcement de**  
**la RR508 du PK 174+336**  
**au PK 189+221**  
**(Liaison Mazguitem-**  
**Ain Zohra-Saka).**  
**Avis de report d'appel**  
**d'offres ouvert**  
**N° DRI 05 /CFR/2020**

Il est porté à la connaissance des concurrents que la date d'ouvertures des plis d'appel d'offres n° DRI 05/CFR/2020 a été reporté à la date suivant :

30 JUIN 2020 à 11heures.

Le reste de l'avis d'appel d'offres demeure inchangé.

Le CPS et RC modifiés sont téléchargeables du portail marocain des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

\*\*\*\*\*

**Royaume du Maroc**  
**Société Nationale**  
**de Radiodiffusion**  
**et de Télévision**  
**Avis Rectificatif de l'AO**  
**n° 08AOM/SNRT/2020**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°08AOM/SNRT/2020 relatif à :

-LOT 1 : Electrification du centre SNRT de AZLEF (P. Essaouira) par la construction du réseau aérien 2ème catégorie (ligne MT 22 Kv) la construction d'un poste de transformation MT/BT de puissance 160 KVA maçonné comportant l'ensemble des équipements nécessaires pour distribution BT et mise à la terre.

-LOT 2 : Electrification du centre SNRT de ALNIF (P. Tinghir) par la construction du réseau aérien 2ème catégorie (ligne MT 22 Kv) la construction d'un poste de transformation MT/BT de puissance 160 KVA maçonné comportant l'ensemble des équipements nécessaires pour distribution BT et mise à la terre.

Que l'appel d'offres n'exige pas le dépôt des prospectus et les documents techniques le 24/06/2020.

Que l'offre technique exigée par l'article 17 du règlement de la consultation doit être insérée dans une enveloppe au sein du pli de l'appel d'offres conformément à l'article 11 du règlement de la consultation.

## Pour financer la recherche et la production de vaccins en France

# Emmanuel Macron annonce un soutien de 200 millions d'euros

Le Président Emmanuel Macron a annoncé, mardi, un soutien de 200 millions d'euros pour financer la recherche et la production de vaccins en France.

«Une enveloppe de 200 millions d'euros sera débloquée pour financer des infrastructures de production pharmaceutiques comme de recherche et de production» en France, pour être en mesure de répondre aux besoins du temps de crise sanitaire», a déclaré le chef de l'Etat, en visite dans un laboratoire du groupe pharmaceutique Sanofi près de Lyon, qui travaille avec l'institut Pasteur, sur deux candidats-vaccins contre le Covid-19.

Ces fonds devraient permettre également «d'aller accompagner d'autres projets pour les traitements et les vaccins, en particulier contre le Covid-19, et au-delà», a précisé M. Macron, lors d'une conférence de presse.

«Tout le monde a vu, durant cette crise (épidémie de Coronavirus), que certains médicaments usuels n'étaient plus produits en France et en Europe», a souligné le chef de l'Etat. « On pourra, par exemple, pleinement reproduire, conditionner et distribuer du paracétamol en France», a-t-il suggéré, annonçant dans ce contexte le lancement, «des jeudi», d'une «initiative de relocalisation de certaines productions critiques».

«Cet investissement est la preuve de cette indépendance que la France doit recouvrer : indépendance technologique, industrielle et sanitaire», a affirmé le chef de l'Etat français.

Par ailleurs et à l'occasion de la visite d'Emmanuel Macron, le laboratoire français a annoncé investir 610 millions d'euros dans la recherche et la production de vaccins en France.

Selon les médias du pays, le groupe pharmaceutique va financer à hauteur de près de 500 millions d'euros la création d'une nouvelle usine de production de vaccins à Neuville-sur-Saône en région lyonnaise. Sanofi déboursera par ailleurs 120 millions d'euros pour créer un nouveau centre de recherche et de développement sur le site Sanofi Pasteur à Marcy-l'Etoile (Rhône).

«Sanofi s'est pleinement engagé dans la bataille pour trouver un traitement et un vaccin contre le Covid-19», a déclaré Emmanuel Macron qui a salué la décision du groupe pharmaceutique d'investir 610 millions d'euros dans la recherche et la production de vaccins en France.

Le président français a en outre souligné l'importance de «la coopération européenne» dans la course au vaccin contre le Covid-19, en écho à l'annonce samedi de quatre pays européens, dont la France, de la signature d'un accord de principe avec le groupe pharmaceutique AstraZeneca afin de garantir la fourniture à l'ensemble de l'Union européenne de plusieurs centaines de millions de doses, en cas de découverte d'un vaccin.

Emmanuel Macron a évoqué, dans ce contexte, un dispositif de coopération internationale pour soutenir la recherche d'un vaccin contre le Covid-19, et pour s'assurer que ce vaccin «une fois trouvé, sera disponible au plus grand nombre».



**NICE FABRICA « SARL ».**  
**CONSTITUTION**

I/ Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Casablanca du 12 MARS 2020, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DÉNOMINATION : NICE FABRICA « SARL ».  
La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :  
•IMPORT EXPORT.  
•Travaux divers.  
SIEGE SOCIAL :  
5, Bd Abdellah Ben Yassine Imm Belledone Etg 5 N°5 Casablanca  
DUREE : 99 ANS.  
CAPITAL : Fixé à 100.000 Dirhams, divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune, entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées aux associés comme suit :  
1- Monsieur : MOHAMED BENRAISE : 490 Parts  
2- Monsieur : MOHAMED AADRAOUI : 510 Parts  
GERANCE : Confiée à Monsieur MOHAMED AADRAOUI pour une durée illimitée et ce avec les pouvoirs les plus étendus.  
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.  
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'Assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.  
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 15/06/2020 sous le N° 735825  
III/ Immatriculée au Registre de commerce sous n°461697.  
Pour extrait et mention  
LE GERANT  
MR. MOHAMED AADRAOUI

**SIDTEC**  
**R.C. CASABLANCA**  
**306571**

**TRANSFERT**  
**DE SIEGE SOCIAL**

I/ Aux termes de la décision en date du 13/03/2020, l'Associé Unique de la société dite « SIDTEC » S.A.R.L d'associé unique, au capital de 100.000,00DH dont le siège social est à Casablanca, Lot Jawhara Rue 9 N°15 Sidi Moumen, a décidé :  
- de transférer le siège social susmentionné à : Hay El Baraka 570 N°46 Rdc Bd Oqba Bnou Nafii Casablanca.  
- de modifier, en conséquence l'article 4 des statuts.  
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 15/06/2020, sous le N° 735822

Pour extrait et mention  
Le gérant -unique  
MR. MOHAMMED Saghir Ben Hjlja

**AFRIC AUDIT CONSEIL**  
**Jet Business Class, Sidi Maârouf - Casablanca**

**ACCOLADE CASABLANCA**  
**Société A Responsabilité Limitée au capital de 5.000.000 dirhams**  
**Siège social :**  
**Angle bd Yacoub El Mansour et rue Socrate, Résidences Masurel - Casablanca - RC 222619**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/02/2020 a décidé ce qui suit :  
- L'acceptation de la démission du cogérant, Mr

Mohamed Yassine MATJINOUCHE ;  
- La nomination de Cogérant de la société pour une durée illimitée :  
Monsieur Mohammed Jalil BENSALID, de nationalité marocaine et titulaire de la CIN BE849765 ;  
- Mise à jour des Statuts suite aux différentes décisions des Assemblées Générales Extraordinaires ;  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 15/06/2020 sous le n° 735890.

**JURIS-INVEST PARTNERS**  
**Jet Business Class, Sidi Maârouf - Casablanca.**

**MERCURE.COM**  
**Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 20.000.000 Dirhams**  
**Siège social :**  
**22, Bld Moulay Youssef - Casablanca**  
**RC n°111489**

I. Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 03/02/2020, il a été décidé :

- 1- L'acceptation de la démission de M. Mohamed Yassine MATJINOUCHE des fonctions d'Administrateur et de Directeur Général Délégué à compter du 1er janvier 2020.
- 2- Désignation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALID, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN BE849765 ; en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée.
- 3- La cooptation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALID en qualité d'Administrateur

qui sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.  
II. Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17/02/2020, il a été décidé :  
1- Fin de mandat d'un administrateur  
- Cooptation de Monsieur Mohammed Jalil BENSALID nationalité marocaine, titulaire de la CIN BE849765 ; en qualité de Directeur Général Délégué, en tant qu'Administrateur en remplacement Mr Mohamed Yassin MATJINOUCHE démissionnaire, et ce pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12/06/2020 sous le n° 735780.

**FM COMPTA - Comptable Agréé**  
**Basma 1, GH5, Imm 26, Appt n°6, Ain Sebaa**  
**Tél : 0522 340 166 - GSM : 0662 384 374**

**Augmentation du capital d'OPTIMACO**

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Casablanca au siège de la société en date du 09/06/2020, les associés de la société à responsabilité limitée «STE OPTIMALE MAROCAINE DE CONSTRUCTION» dont le sigle «OPTIMACO» au capital de 7.000.000 Dh, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous

numéro 308107 ayant son siège social à Porte Californie Imm Annafoura ETG RC Apt 01 RT Mekka Casablanca, ont décidé :  
- L'augmentation du capital social, par apport en numéraire des associés d'un montant de 1.000.000 dhs pour le porter ainsi de 7.000.000 dhs à 8.000.000 dhs ce qui a donné lieu à l'émission de 10.000 parts nouvelles de 100 dhs chacune, réparties, comme suit :  
Mr TAYEB MOHAMMED : 5.000 Parts et Mr ZARAT ABDELMAOULA : 5.000 Parts.  
- La modification des articles 6 et 7 des statuts  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16 Juin 2020, sous le numéro 735962 (10282).

**FM COMPTA - Comptable Agréé**  
**Basma 1, GH5, Imm 26, Appt n°6, Ain Sebaa**  
**Tél : 0522 340 166 - GSM : 0662 384 374**

**Constitution d'une SARL AU MADEM BUSINESS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/06/2020, il a été constitué une SARL au, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
- Forme : Société à responsabilité limitée à associée unique  
- Dénomination : MADEM BUSINESS  
- Objet : Négociant, Achat et vente des fournitures, articles et pièces industrielles, cosmétiques et commerciales, Achat et vente des instruments et produits médicaux,

Prestations de services liés aux différentes activités d'entreprises, Import et Export.  
- Siège Social : Rue 7 N°5, 2ème Etage, Appt N°4 Saada Sidi Bernoussi Casablanca  
- Durée : 99 ans à partir de son immatriculation au registre de commerce  
- Capital Social : 100 000 Dh divisé en 1000 parts de 100 Dh chacune, entièrement libérées en numéraire et détenues totalement par Mme NAFAA LOUBNA.  
- Associés : Mme NAFAA LOUBNA demeurant Lotissement Salam Rue 2 n°91 Ain Sebaa Casablanca.  
- Gérance : La société est gérée par Mme NAFAA LOUBNA pour une durée illimitée, et pour toutes les opérations financières et bancaires la société sera engagée par la signature de Mme NAFAA LOUBNA.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15 Juin 2020 sous le numéro 735862 (10189) et le registre de commerce attribué n° 461737.  
Pour extrait et mention.

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'intérieur**  
**Wilaya de la Région de Casablanca-Settat**  
**Commune de Casablanca**  
**Préfecture Hay Hassani**  
**Arrondissement Hay Hassani**  
**Division d'Urbanisme et du Patrimoine**  
**Service d'Autorisation**

**Avis d'enquête commodo incommodo**

Le président avise le public du

démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.  
Cette enquête concerne la demande déposée par : STRICT AUTO  
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Electricité auto bobinage.  
Au local situé à :  
بلوك 45 محل رقم 02 سيدي الخدير عمالة الحي الحسني مقاطعة الحي الحسني.  
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**« TIPEL » S.A.R.L**  
**Siège Social :**  
**39-41, Bd Fouarati**  
**Rue 1 Hay Mohammadi - Casablanca**  
**R.C N° 65287**

I- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Mars 2020 de la Société « TIPEL », Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 2.000.000,00 DHS, il a été décidé ce qui suit :  
• Réduction du Capital social de la société d'un montant de 1.900.000,00 DHS, le ramenant de 2.000.000,00 DHS à 100.000,00 DHS.  
• Modification des Articles 6 et 7 des statuts.  
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca, le : 19 Mai 2020, sous N° 734903.  
Pour extrait et mention

**Jeux & Services**

**AL BAYANE**

**DOSSIER DE PRESSE:**  
**311/ 1972**  
**ISSN: 024679**

Président du Directoire & Directeur de la publication : MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef : Najib AMRANI

RÉDACTION :  
Rachid Lebchir - Belkassem Amenou - Khalid Darfah - Mbarek Tafsi - Mohamed Younes - Abdelaziz Ouadrirhi - Fairouz El Mouden - Mohamed Nait Youssef - Omayma Khtib - Kaoutar Khennach - Aimen Bouzougaghe - Romuald Djabioh - Oussama Zidouhia -

E.mail: albayane@albayane.press.ma  
TEL: 0522.46.76.76  
( LIGNES GROUPÉES )

DIRECTEUR ARTISTIQUE : Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :  
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf - Fatima Adnali - Safaa Amzil - Abderrazak Boukhles - Issam Matâame - Amina Belhaouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE : Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES : Akil Ahmed Macao Rédouane Moussa

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER: ( Membre du Directoire ) Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE Meryem ALOUTA 0522467667

ASSISTANTE COMMERCIALE : Maria GHICHA 0522467660  
E.mail : pub@albayane.press.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES : Lemseffer Fatima 0522467662  
E.mail : fatima@albayane.press.ma

Zahra Bory 0522467663  
E.mail : zohra@bayanealoume.press.ma

ANNONCES LÉGALES : Latifa RACHKI 0522467661  
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION COMMERCIALE & MARKETING 28 - 30 Rue Benzerte - La Gironde - Casablanca

TEL : 0522.46.76.76 ( L-G )  
FAX: 0522.30 31 92  
Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT 10, Rue Gabès, Appt : 7, 3ème Etage  
TÉL. FAX: 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION: 28 - 30, Rue Benzerte La Gironde - Casablanca -  
Tel-Fax : 0522.44.75.43

**S O L U T I O N**

S	D	K	M	N	O
R	E	F	I	L	A
B	L	E	R	E	F
M	O	U	V	O	I
U	T	S	A	U	L
C	R	R	P	E	D
S	L	I	V	I	N
P	E	S	E	L	E
K	I	L	T	R	I
E	P	I	N	E	U
L	E	S	S	T	A
E	A	U	E	T	A
T	R	A	M	E	R
C	A	S	T	E	T
N	O	U	V	E	R
D	E	C	U	T	R
S	I	T	E	S	U

**N° 4263**

**MOTS CROISES**

**GRILLE N°4264** Par Sid Ali

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTELEMENT :**  
I- Souterrains ayant servi de sépulture - II- Mis sous les rotules - III- Boîte à sous - IV- Astate - Note - Va au tribunal - V- Causons - Argent au laboratoire - VI- Note - Commence à épater - Partira - VII- Article - Symbole chimique - Argile - Dieu - VIII- Vagabonder - Cordage - IX- - X- Direction - Plaçais un ceil.

**VERTICALEMENT :**  
1- Lancée violemment et loin - 2- Provocateurs de troubles - 3- Rappel - Est utile- 4- Bêtise - Après de - 5- Insecte à métamorphoses - 6- Affirmation - Petit - 7- Images fixes à la télé - Tubes de laboratoire - 8- Céréales - Condition inversée - Possessif - 9- Articles arabe - Tirerai le lait - 10- Africain.

**GRILLE N° 4264** **MOTS FLÉCHÉS** Par Sid Ali

Profite de	Regardées	Revaloriser	Croisée	Pifs de porcs	+
Justification	En en fait de la salade	Saint	Vagabonda	Aura du bon temps	
Ambition			Couler à pic		
Epis					
Régat de chien	Mâle d pays	Ensemble des routes			Facile
Relatives à l'impôt	Stupidies	Chefs d'entreprises			
Tourmentée			Saisons de vacances	Société abrégé	
ENgenre			Ruminants	Existant	Lassé
Règle	Protecteur estival		Orienté		
Continuelle	Dégouter		Ils ont leur poids		
Coups astucieux	En vogue	Fait connaître au public			Maison de la culture
Préposition ancienne	Entété	Descendre			
Soutien d'orphelin		Avec les autres			Petit cube
		Capitale Stockholm			Pas glabre
		Les siens			Extrémité
		Héros de Spileberg			Siffias
					Eclat de rire
					Le prix du silence
Pratique invariable					Baba toute sa vie
Fils arabe					Fleuve de Russie
					Habitudes
					Permanent
Songes					Forme d'être

**Solution** N° 4263

**HORIZONTELEMENT**  
I- MALEN^PONT. II- EROSION - EU. III- RATS -TENTE. IV- CITES - SISE. V- URES- ETA. VI- RES - PRO. VII- IS - COUPLES. VIII- FARD - ORE. IX- LAI - TIMIDE. X- ENTRETENUS.

**VERTICALEMENT**  
1- MERCURIALE. 2- ARAIRES - AN. 3- LOTTES - FIT. 4- ESSES - CA. 5- NI - PORTE. 6- POT - ERUDIT. 7- ONESTOP - ME. 8- NIA - LOIN. 9- NETS - PERDU. 10- TUEES - SEES.

## Ecoles privées VS parents d'élèves

# Mutisme général et passivité de la tutelle

« L'issue du bras de fer entre les groupes scolaires du privé et les parents d'élèves aurait penché en faveur du lobby de l'enseignement privé. C'est un constat qui interpelle à plus d'un titre. En effet, les propriétaires d'écoles privées ont adressé aux parents d'élèves un ultimatum les sommant de passer à la caisse pour régler les frais de scolarité avant la fin de l'année scolaire. Certains ont poussé le bouchon plus loin en faisant appel à des huissiers de justice pour intimider les parents, en leur signifiant des mises en demeure. D'autres ont exigé des documents incroyables et pratiquement impossible à produire pour pouvoir bénéficier d'une insignifiante réduction. »

■ Blekassam Amenou

Histoire de faire croire que l'établissement a pris en compte la situation de crise, alors qu'en réalité il ne s'agissait que d'une manœuvre publicitaire.

### Menace et manœuvres...

Au fond, les uns et les autres ne parlent que le langage de la menace, refusant même de recevoir les parents pour des négociations. Des sit-in des parents d'élèves se multiplient à travers le pays devant les sièges des groupes scolaires privés ; des voix s'élèvent partout, dénonçant cette attitude ; la médiation du ministre de tutelle n'a pas abouti à une formule qui permettra de dénouer la crise ; les élèves sont pris en otage pour exercer des pressions sur leurs parents ; la loi régissant le secteur laisse la porte grandement ouverte à l'anarchie ; la loi-cadre sur l'enseignement n'est toujours pas appliquée. Bref, le secteur est en crise. Pis en encore, durant cette période de confinement et des «cours à distance», des parents d'élèves, reconvertis malgré eux et en dépit de leurs occupations professionnelles, en enseignants pour soutenir leurs enfants, ont découvert, à leur grande surprise, que la qualité d'apprentissage n'était pas à la hauteur de ce qu'ils attendaient et ne correspondaient pas dans la plupart des cas aux sommes d'argent qu'ils déboursaient à la fin de chaque mois. On leur vendait l'emballage et les apparences manifestées par l'articulation et le parler français. D'ailleurs, plusieurs parents recourent aux cours particuliers dispensés par des enseignants du



public à domicile pour permettre à leurs enfants de mieux saisir surtout des matières scientifiques, notamment les mathématiques et la physique. Tous ces dysfonctionnements ont été mis à nu par cette crise du nouveau coronavirus. A quelque chose malheur est bon. «De nos jours on ne dit plus asile de vieillards mais résidence pour seniors», écrivait en 2008 la romancière et biographe française, Catherine Hermary-Vieille dans son «Roman d'Alia», oscillant entre rêve et réalité. La métaphore de Hermary-Vieille, qui rime avec la novlangue de George Orwell dans son roman «1984», signifie en parler franc que certains groupes scolaires ne sont que «des garderies de luxe». Les parents y paient un certain confort corporel pour leurs enfants sans leur assurer un confort intellectuel, leur permettant de s'élever du

monde passionnel et pulsionnel vers le monde rationnel. Et pourtant, les propriétaires des groupes scolaires privés continuent à s'entêter envers et contre tout le monde. Même, les frais d'assurance sont extrêmement exagérés lors des inscriptions et des réinscriptions.

### Plus de 52.000 élèves ont quitté le privé pour le public

Aujourd'hui, plusieurs parents commentent sérieusement à réfléchir à quitter le privé pour inscrire leurs chérubins dans le public. D'ailleurs, en 2019, bien avant cette crise, 52.000 élèves marocains, sur 700.000, ont quitté les écoles privées pour le public, affirmait le ministre de l'éducation nationale, de la formation profession-

nelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Said Amzazi, lors du lancement de la rentrée scolaire 2019-2020. Autant dire que cet effectif pourrait, au moins, être triplé cette année. Ce qui provoquerait un autre problème portant sur la capacité d'accueil dans les établissements publics. Et, semble-t-il, c'est cette situation que comptent mettre à profit les propriétaires des groupes scolaires privés pour exercer plus de pression sur l'Etat. Alors que la question est soulevée par l'opinion publique nationale, et largement partagée sur les réseaux sociaux, les partis politiques, ayant abandonné depuis longtemps les associations des parents d'élèves, n'ont pas interpellé le gouvernement à ce sujet. De même, l'institution parlementaire, censée être l'image réduite de la société, ne s'est pas fait l'écho de cette problématique qui secoue pourtant d'innombrables familles dans le pays.

### Ecoles françaises : confiance altérée

Du côté des écoles françaises, ce que l'on appelle communément «la mission», la situation est presque la même dans les vingt-deux établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) au Maroc. La mission de cette «mission» est remise en cause, alors que l'inscription d'un élève dans ces établissements demande un sacré investissement financier. En plus des augmentations annuelles, aucune faveur n'a été accordée aux parents d'élèves touchés par la crise, alors que dans d'autres contrées, les parents des élèves inscrits dans ce système d'enseignement ont eu droit à des réductions sur les frais de scolarité du troisième

trimestre. Faisant fi de la crise, ces écoles ont fait savoir aux parents que l'enseignement à distance n'est pas un enseignement de substitution ou de révision mais bien «la poursuite des apprentissages sous d'autres formes». Ce qui saute à l'œil nu c'est que des écoles françaises ont trouvé des reformulations à cette pratique d'enseignement à distance pour justifier les frais demandés aux parents. Cependant, là aussi, des parents reconvertis en cette période de crise en enseignants ont découvert que le «retour sur investissement» est loin d'être à la hauteur des sacrifices financiers consentis à longueur de l'année. Ce qui a provoqué la colère des parents qui sont montés au créneau pour protester contre cette politique. C'est le cas du collectif indépendant des parents d'élèves qui s'est instauré suite à la crise sanitaire générée par la pandémie de COVID 19 et qui compte des centaines de parents d'élèves scolarisés au sein des établissements, Lycée Français International Louis-Massignon – Casablanca, Lycée Français International André Malraux – Rabat, Lycée Français International – Agadir, Lycée Français International Le Détroit – Tanger, Lycée Français International Jean Charcot -El Jadida, Lycée Français International Alphonse Daudet – Casablanca, Groupe Scolaire Jacques-Majorelle – Marrakech, Ecole OSUI Paul Pascon – Laâyoune, Ecole OSUI Odette du Puigaudéau – Dakhla et le Groupe Scolaire OSUI Eric Tabarly – Essauouira. C'est dire que les relations entre les deux parties sont aujourd'hui plus que jamais au bras de fer. Le facteur confiance serait ainsi altéré. Il faut dire que dans les groupes scolaires privés ou dans ce système d'enseignement, le gouvernement devait réagir.

## Fès : Plaidoyer pour une meilleure intégration des NTIC dans le système éducatif

Une conférence virtuelle sur la thématique des «jeunes et enjeux de l'édification de la connaissance» a plaidé pour une meilleure intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif, à même de faciliter leur usage par les enfants et les jeunes. Dans les recommandations ayant sanctionné les travaux du Webinaire, organisé récemment par le réseau national de lecture et culture, les participants ont souligné l'importance de la révision des manuels scolaires en vue d'y apporter plus de cohérence, tout en veillant à renforcer chez les apprentis

l'apprentissage des sciences exactes, des sciences humaines, des lettres et de la philosophie. Ces sciences sont de nature à aiguïser l'esprit critique chez l'apprenti, ont-ils insisté. «Pour que le système éducatif et d'enseignement soit renforcé, il faudra promouvoir les valeurs d'ouverture, de connaissance, de droits humains, d'esprit d'initiative, d'innovation, de communication et d'interaction avec les cultures et les civilisations», ont souligné les intervenants. Selon eux, la technologie doit être utilisée à bon escient pour développer les programmes



et les manuels d'éducation et d'enseignement, en incorporant dans les formations de base des acteurs pédagogiques des cours de nouvelles technologies et en luttant contre leur mauvais usage (fraude, harcèlement, violence, fanatisme). L'accent a été également mis sur la nécessité de lancer des sites internet thématiques de qualité, tout en enrichissant les sites existants par des contenus (textes, audios, vidéos) destinés à renforcer les connaissances scolaires et universitaires, mais aussi l'esprit critique, l'innovation, la communication et la capacité à résoudre les problèmes.

## Annuler ou pas le grand pèlerinage? Virus : Ryad face à un choix cornélien pour

Limitier le nombre de pèlerins ou annuler le hajj en raison de la maladie Covid-19? A quelques semaines du grand pèlerinage annuel à La Mecque, l'Arabie saoudite se trouve face à un choix délicat. Prévu fin juillet, le «hajj» est l'un des plus grands rassemblements au monde. Mais alors que le temps presse, le royaume n'a toujours pas dit ses intentions. En 2019, le pèlerinage, que tout fidèle musulman est censé accomplir au moins une fois dans sa vie s'il en a les moyens, a attiré quelque 2,5 millions de fidèles. Une telle affluence semble exclure cette année: Ryad a demandé dès fin mars aux pays musulmans --chargés de sélectionner les pèlerins candidats, payer d'avance leurs frais d'hé-

bergement et transports, etc.-- de reporter leurs préparatifs. «Cela va se jouer à pile ou face pour maintenir le hajj ou l'annuler complètement», soupire auprès de l'AFP un responsable d'un pays d'Asie du Sud. «La décision sera bientôt prise et annoncée», assure de son côté un responsable saoudien. L'Indonésie, pays musulman le plus peuplé, a pris l'amère et difficile décision de renoncer au hajj, tout comme la Malaisie et Singapour. Le Sénégal a dit lui suspendre «toutes les formalités pour le voyage» des pèlerins. D'autres pays --de l'Egypte au Maroc en passant par la Turquie ou le Liban-- attendent toujours une décision de Ryad. En France, les fidèles ont été appelés

par le Conseil français du culte musulman à «différer» leur pèlerinage à 2021. En raison de la promiscuité entre pèlerins, le hajj peut devenir un énorme vecteur de contagion de la maladie Covid-19. Mais toute décision pour limiter ou annuler le hajj pourrait susciter la colère de musulmans estimant que la religion doit être au-dessus des préoccupations sanitaires. Et Ryad pourrait voir son rôle de gardien des lieux saints de l'islam remis en question alors qu'il s'agit d'une puissante source de légitimité politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du royaume. Déjà, des incidents mortels --dont une bousculade ayant fait en 2015 quelque 2.300 morts-- avaient susci-

té des critiques sur la gestion du hajj par Ryad. «Le retard dans l'annonce de sa décision montre que (l'Arabie saoudite) pèse les conséquences politiques de l'annulation du hajj ou de la réduction de son ampleur», estime Umar Karim, chercheur au Royal United Services Institute de Londres. Le royaume «gagne du temps», juge le responsable d'un pays d'Asie du Sud. «Si les Saoudiens disent, à la dernière minute, être prêts pour le hajj, de nombreux pays ne seront pas en mesure d'y participer», remarque-t-il. De nombreux vols internationaux étant suspendus, un hajj n'accueillant que les personnes habitant en Arabie saoudite est un scénario possible, ajoute-t-il.

Avec 120.000 cas --dont plus de 1.000 décès-- déclarés officiellement, le pays cherche toujours à contenir le nouveau coronavirus. Les autorités ont ainsi renforcé les mesures de confinement à Jeddah (ouest), porte d'entrée de la Mecque. Maintenu lors des épidémies d'Ebola et du MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient), l'annulation du hajj serait une première depuis la fondation du royaume en 1932. «Si l'Arabie saoudite le maintient, elle accentuera la pression sur son propre système de santé», juge Yasmine Farouk, du centre Carnegie. Et si le virus se propage, «elle pourrait aussi en être tenue responsable», souligne-t-elle. Un hajj annulé ou limité serait aussi

une perte de revenus pour le royaume, qui subit déjà le double choc de la pandémie et de la chute des prix du pétrole. Lors du hajj et de la omra --le petit pèlerinage, qui peut s'effectuer toute l'année et qui a été suspendu en mars--, les pèlerins injectent chaque année 10,6 milliards d'euros dans l'économie saoudienne, selon le gouvernement. En cas d'annulation du hajj, Ryad décevrait des millions de musulmans, qui consacrent parfois toutes leurs économies à ce pilier de l'islam. «Je ne peux pas m'empêcher d'avoir le cœur brisé. j'attends depuis des années» ce moment, se désole, en pleurs, une fonctionnaire indonésienne Ria Taurisnawati, 37 ans.

# Théâtre, ciné et télé

« Vous remarquerez tout d'abord qu'il n'y a pas de diminutif pour le théâtre comme il y en a pour ses deux acolytes du titre. Et pour rester dans le domaine du spectacle, j'emprunterai au cinéma un titre pour décrire ces trois éléments: le bon, la brute et le truand. »

■ Par Moha Souag

La découverte du cinéma en 1895 avait soulevé la crainte des gens bien pensants de le voir concurrencer et faire disparaître le théâtre et la littérature en général. Mais il n'en fut rien. Bien au contraire la collaboration entre le théâtre, la littérature et le cinéma fut très fructueuse. Les écrivains, les poètes et les acteurs passaient d'un domaine à l'autre au grand plaisir des cinéphiles et des lecteurs. Plusieurs auteurs sont devenus des scénaristes, et plusieurs romans et des pièces de théâtres furent adaptés au cinéma. La même levée de bouliers a rejeté la BD au profit du livre sérieux, la peinture abstraite au profit de la peinture figurative, la musique des groupes au profit de la musique dite classique etc... Aucun changement humain ne s'est fait sans opposition aux idées nouvelles.

Aller au cinéma était un acte festif pour les familles populaires. Elles se préparaient et s'habillaient pour aller voir un film comme le faisaient les familles bourgeoises pour aller au théâtre ou à l'opéra. Le cinéma était, comme le football, un spectacle populaire dans le sens où il était à la portée de toutes les bourses et ne nécessitait pas une grande érudition pour comprendre la langue de Pirandello ni les mouvements d'un opéra, d'une symphonie ou les fautes de tennis et du golf. Au cinéma les spectacles étaient diversifiés, muets au début, puis parlants, avant d'évoluer en écoles, en courants artistiques et en propagande politique pour des partis et des Etats. Ces arts populaires, la cinéma et la télévision, ont provoqué des changements très profonds dans les sociétés beaucoup plus que ne l'ait fait le théâtre en son temps. Si ce dernier ne pouvait s'adresser qu'à un petit nombre de spectateurs à cause d'une lourde logistique compliquée. Le cinéma ne nécessitait aucun déplacement tout était dans la pellicule, les personnages, les décors et même la musique. Une fois le projecteur installé dans une salle, les films pouvaient être regardés tout le temps et en



tout lieu.

La question qui se pose avec le cinéma et la télévision et, aujourd'hui, avec internet est dans leur complexité en tant qu'objets fabriqués et inertes (hardware) mais aussi instruments de communication actifs (software) en même temps. On est en face de machines fabriquées en usine (camera, projecteur, cassettes, C.D, téléviseurs, ordinateurs etc) mais aussi en face des idées créées par les êtres humains et transmises par des acteurs, des êtres humains à d'autres êtres humains. En effet, entre l'utilisation du matériel technique comme la camera, les projecteurs et des lumières pour étudier le

mouvement humain et animal pour des raisons scientifiques à l'origine, le chemin n'a pas été long pour le passage de tout ce nouvel outil pour le divertissement et la propagande politique et idéologique. L'humanité avait la peinture puis la photographie pour figer le moment mais avec la nouvelle technologie on avait la possibilité de photographier enfin le mouvement. Ce matériel reproduit ce que l'on voit c'est-à-dire la réalité.

Est-ce vraiment la réalité ? Tous les spectateurs le croient puisque ils reconnaissent les personnes et les lieux. C'est le vrai dans le faux, déjà. Les personnages existent belle et

bien en chair et en os, les lieux aussi, ils sont toujours sis à la même adresse. Mais avant d'être projetés sur les écrans, ces personnages, ces lieux et ces événements sont passés par plusieurs filtres. Il y a d'abord le cadre qui délimite l'action sur l'écran dans un espace précis et rigoureusement délimité. Comme pour la photo, avec cette différence que l'action dans le plan n'est pas fixe mais mobile, cependant il manque les odeurs, les saveurs, les pensées et toute l'atmosphère (le temps qu'il fait, le temps qu'il est) hors cadre. Ensuite, il y a toutes les transformations techniques et humaines par lesquelles passent un film avant son aboutissement: la

camera, la pellicule, les tirages, le montage sans parler des transformations culturelles comme le scénario, le découpage technique, le cadrage et le montage. Et comme pour tout outil technique fabriqué par l'homme, cet outil a fini par modeler l'homme. La nouvelle réalité/vérité est manipulable. Elle passe du discours du témoin/oculaire au témoin/mandataire.

Les intentions du premier savant qui a découvert l'impression de la lumière sur la surface argentique pour fixer l'image sur un support en verre, la découverte de la chambre noire, la découverte de la vitesse d'entraînement de l'image qui provoque le mouvement de l'image ont été dépassées par l'utilisation dont tout ce matériel a été inventé. Le cinéma et la télévision ont pris une dimension culturelle qui a modelé l'image du spectateur autant que sa pensée et son comportement et aussi dans la formation de notre imaginaire depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Si la télévision, née en 1930 pour le large public, était le dernier gadget audiovisuel, méprisée pour son petit format, son enfermement dans les salons, son manque d'originalité, la télévision a fini par engloutir tous les autres supports de la culture. La télévision a pris un pouvoir incontournable dans le domaine du spectacle pour ne pas dire de la culture. Les derniers développements de la société du XXI<sup>e</sup> siècle ont démenti les prévisions les plus alarmistes de Guy Débord. La société n'est plus du spectacle mais de l'information. Et les événements engendrés par Covid-19 confirment non seulement la disparition du spectacle (le confinement) mais qu'une société de l'information se confirme car tout passe par les écrans de la télévision et pire encore aujourd'hui, par les téléphones et les ordinateurs. Chacun reçoit chez lui des bribes de films entrecoupés de publicités, d'annonces sanitaires, des journaux télévisés semés de clips de musique et quelques pièces de théâtre coupées par des intermèdes de réflexions philosophiques et des opéras parsemés de paysages géographiques.

## Rapport Ericsson sur la mobilité

# La 5G devrait atteindre 80 millions d'abonnements dans la région MENA d'ici 2025

La 5G devrait atteindre 80 millions d'abonnements dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) d'ici 2025, ce qui représente 10% du total des abonnements mobiles. Ces prévisions figurent dans l'édition de juin 2020 du rapport Ericsson (NASDAQ : ERIC) sur la mobilité, ainsi que des projections concernant la croissance du trafic de données et les abonnements régionaux.

La propagation du COVID-19 au cours de la première moitié de 2020 a eu un impact sur toutes les parties de la société, y compris le secteur des télécommunications. Si la croissance des abonnements 5G a ralenti sur certains marchés en raison de la pandémie, elle est compensée par d'autres marchés où elle s'accélère. Les déploiements commerciaux 5G lancés dans la région en 2019 et les abonnements 5G ont déjà dépassé les 500 000, principalement dans les pays du Golfe.

Fadi Pharaon, Président d'Ericsson Moyen-Orient et Afrique, déclare : «Alors que les consommateurs et les entreprises adoptent de nouveaux comportements numériques imposés par COVID-19, une importance accrue est apparue pour les réseaux mobiles et fixes en tant qu'éléments centraux des infrastructures nationales critiques. La dernière édition du rapport sur la mobilité d'Ericsson réitère l'importance des nouvelles technologies telles que la 5G, non seulement



dans l'évolution de la communication mais également en termes de soutien aux entreprises et aux sociétés durant le télétravail.» Dans la région MENA, environ 23% des abonnements mobiles concernent la 4G/LTE à la fin de 2019. La région MENA devrait évoluer au cours de la période de prévision, et d'ici 2025, 77% des abonnements mobiles devraient être pour le haut

débit mobile. En fait, la région devrait connaître l'un des taux de croissance les plus élevés en matière d'utilisation de données mobiles au cours de la période de prévision, multipliant par à-peu-près neuf le trafic total de données mobiles entre 2019 et 2025. La moyenne des données par smartphone devrait atteindre 23 Go par mois en 2025.

### Valeur de l'infrastructure numérique

Le rapport englobe également le rôle des réseaux et de l'infrastructure numérique dans le maintien des sociétés et des familles connectées pendant la pandémie COVID-19.

La pandémie COVID-19 a eu un impact considérable sur les populations dans de nombreux pays et sur leurs vies quotidiennes, mais les consommateurs considèrent que des réseaux résistants sont une aide vitale dans la vie quotidienne. Dans une étude récente menée par Ericsson Consumer Lab, 83% des personnes interrogées dans 11 pays déclarent que les TIC les ont aidés à faire face au confinement.

Les résultats montrent une adoption et une utilisation accrues des services TIC, tels que l'apprentissage en ligne et les applications de bien-être, qui ont aidé les consommateurs à s'adapter à un nouveau mode de vie, grâce à la connectivité.

Le sentiment d'être soutenu par les TIC est plus élevé que la moyenne chez les per-

sonnes dont la carrière est millénaire, les parents ayant des enfants à la maison et ceux qui vivent dans les centres des grandes villes.

En ce qui concerne l'avenir, alors que 57% des personnes interrogées déclarent qu'elles feront des économies pour leur sécurité financière, un tiers d'entre elles prévoient d'investir dans la 5G et dans une amélioration du haut débit à domicile afin d'être mieux préparées à une éventuelle deuxième vague de COVID-19.

### Les attentes des consommateurs

En temps de crise, lorsque la connectivité est importante pour que les consommateurs puissent travailler à domicile et pratiquer des activités de loisirs, les attentes en matière de meilleures expériences de réseau deviennent plus importantes. Six utilisateurs de smartphones sur dix ont une attitude clairement positive à l'égard du rôle que la 5G aurait pu jouer pendant la crise, et environ la moitié d'entre eux sont tout à fait d'accord que la 5G aurait pu offrir à la fois une meilleure capacité de réseau et des vitesses plus élevées que la 4G. Ils pensent également que la société dans son ensemble aurait pu bénéficier de la 5G.

Un niveau d'accord similaire a été atteint en ce qui concerne le rôle de la 5G d'un point de vue médical. Par exemple, les spécialistes médicaux auraient pu utiliser la 5G pour contrôler les équipements médi-

caux via des centres à distance ou des robots équipés de la 5G auraient pu effectuer des tests, réduisant ainsi le temps que le personnel médical doit passer dans les espaces infectieux.

### La connexion d'accès sans fil fixe (FWA)

Les connexions d'accès sans fil fixe (FWA) devraient atteindre près de 160 millions d'ici la fin de 2025 - générant au total environ 25% du trafic de données des réseaux mobiles mondiaux. À la fin de 2019, le trafic de données FWA mondial était estimé à environ 15% du total mondial.

Il devrait maintenant être multiplié par près de 8 pour atteindre 53 exabytes en 2025, ce qui représente 25% du trafic total de données des réseaux mobiles.

L'accès FWA sur 4G ou 5G est une alternative de plus en plus rentable pour fournir du haut débit et plusieurs facteurs sont à l'origine du marché FWA : la demande des consommateurs et des entreprises pour des services numériques ainsi que les programmes et subventions financés par le gouvernement. Le rapport comprend également des prévisions sur la croissance du trafic de données, les abonnements régionaux et un aperçu des jeux en ligne, ainsi que des articles de fond sur les réseaux privés dédiés et la stratégie de Verizon en matière d'ondes millimétriques pour des zones métropolitaines ciblées.

Par-delà le « blanc » et le « non-blanc »

# Déconstruire la rhétorique de la « blanchité », repenser l'altérité

« Suite à la mort de George Floyd, des manifestations ont éclaté aux États-Unis et dans d'autres pays du monde. Des dizaines de milliers de personnes ont rendu hommage à cet homme, exprimant leur tristesse, leur colère, leur indignation et réclamant justice. »



Jean Zaganiaris,  
professeur de philosophie.

Les images de son arrestation diffusées sur les réseaux sociaux ont suscité de grandes émotions. S'il ne s'agit pas de nier les actes racistes et xénophobes, qui posent problème dans nos démocraties contemporaines, le but n'est pas pour autant de cautionner intellectuellement des remèdes aussi problématiques que les maux que l'on veut soigner. Aujourd'hui, accepter sur le mode de l'allant de soi cette « épistémologie » ou cette « rhétorique » de la « blanchité » ne va pas sans poser problème.

Le terme « épistémologie » pour parler des discours désignant « blancs » et « non-blancs » peut sembler déconcertant, voire provoquant, mais il me semble que l'on peut l'utiliser car ces discours sur la « blanchité » prétendent à une certaine validité cognitive que Max Weber, déjà à son époque, remettait en cause en invitant à se méfier de cette « frénésie » cherchant à tout ramener à la « race ». Derrière la posture épistémologique des discours sur la « racialisation », la « blanchité », on trouve la volonté de créer une ontologie, une essence basée sur la couleur de peau, l'ethnisation homogénéisante du social et la construction d'une identité imaginaire, masquant toute les pluralités et les hybridités du social sous prétexte de lutter contre des discriminations qu'il ne s'agit pas de nier. L'épistémologie de la « blanchité » pose problème pour quatre raisons. Tout d'abord, elle verse souvent dans les logiques de mépris identitaire. Ce mépris, voire cette haine au sens où l'entend Spinoza, ne mène pas tant vers un « racisme contraire » (le « racisme anti-blanc » est une expression fort contestable que nous ne reprendrons pas à notre compte) que vers un « contre-racisme » analogue à ce que la contre-révolution était à l'esprit révolutionnaire. S'en prendre à « l'homme blanc occidental hétérosexuel », adresser des diatribes méprisantes à « la femme blanche bourgeoise occidentale » ne fera certainement pas avancer la lutte contre le racisme et la xénophobie à l'égard des personnes et groupes sociaux concernés. Ces discours sont des forces réactives, un ressentiment exprimé sous la forme de propos haineux ou méprisants à l'égard de l'autre, ce « blanc » imaginaire et socialement construit par des savoirs réactifs, des savoirs qui « réagissent » mais qui « n'affirment » rien – pour reprendre les propos de Gilles Deleuze dans « Nietzsche et la philosophie ».

Le deuxième problème posé par la rhétorique de la « blanchité » est de diviser le monde social entre « blancs » et « non-blancs » ou « racisés ». Ces discours sur « l'ami non-blanc ou blanc » et « l'ennemi non-blanc ou blanc » rappelle la façon dont le penseur réactionnaire Carl Schmitt définissait le politique. Dans mon livre « Penser l'obscurantisme aujourd'hui » (Afrique Orient, 2009), j'avais dit que ces discours favorisaient la division, les antagonismes, insistaient davantage sur ce



qui sépare les être humains et non pas ce qui les unit, les rapproche, les rassemble. Que cela plaise ou pas à certains, nous appartenons tous à un monde commun, constitué d'une pluralité de modes de vie et de penser.

Le troisième problème que posent ces discours sur la « blanchité » est de refuser les coalitions, les mixités, voire les solidarités. Depuis les slogans rejetant le « féminisme blanc » à des appels à la « non mixité » dans l'engagement, comme si le contact avec l'autre était source d'une contamination analogue à celle du COVID 19, certains de ces discours sur la « blanchité » construisent des communautés imaginaires, « les noirs », « les arabes », « les occidentaux », les nationaux de « souches » etc., et, sous prétexte de lutter contre des injustices, des discriminations, des actes de racisme bien réels, construisent certaines visions stéréotypées ou partielles du réel qui occultent d'autres minorités au sein des minorités et homogénéisent arbitrairement le social. Or, ce dernier comporte avant tout des multiplicités, des pluralités, des hétérogénéités, des fragmentations.

Le quatrième problème de cette rhétorique est de ne pas assez tenir compte des hybridités, des métissages, voire de les refuser et de les considérer comme un mal débouchant forcément sur l'acculturation des dominés. Quand on est lié de près ou de loin à différentes cultures, on est censé s'y retrouver ou dans ces dichotomies ? Dalida, par exemple, est-elle « blanche » ou « non blanche » ? C'est oublier les

belles paroles de Abdekébir Khatibi dans « Amours bilingue », évoquant la fusion de l'identité dans celle de l'autre, le remarquable ouvrage co-écrit par Rita El Khayat et Alain Goussot « Métissages culturels » ou la belle histoire d'amour dans « Il était une fois le Bronx » de Robert de Niro, où l'on voit Calogero recevoir le baiser de Jeanne sur fond de mépris identitaire réciproque entre la communauté italienne et la communauté afro-américaine.

Aujourd'hui, la trans-culturalité ou l'interculturalité sont des formes de résistance beaucoup plus puissantes face au racisme que le rejet culturaliste de l'autre, notamment en évoquant sa couleur de peau. Dans sa lettre de juin 2020 à ses « amis blancs qui ne voient pas où est le problème », Virginie Despentes écrit que la dernière fois qu'elle a été contrôlée par la police, c'est lorsqu'elle était avec un arabe, la dernière fois que l'on a refusé de la servir elle était avec un arabe. Ces états de fait, qui sont bien réels, ne doivent pas masquer « d'autres problèmes ». On peut être avec des amis noirs ou arabes et ne pas se faire contrôler par la police, voire être secourus ou être traités correctement par les forces de l'ordre (ça m'est déjà arrivé de vivre cela avec des personnes arabes), on peut être servi de manière très poli par les serveurs en étant avec des amis arabes ou noirs. Et si les actes évoqués par Despentes nous arrivent, se dire que ce sont des personnes racistes qui les ont commises. On peut aussi être avec des amis noirs ou arabes dont les principaux « problèmes » ne sont

pas d'être contrôlés par la police ou de ne pas être servis dans un café mais de trouver du travail, d'avoir des droits sociaux, de pouvoir scolariser correctement leurs gosses, avoir accès aux soins, ne pas voir leur bagnoles abimées ou bien vivre dans un logement décent.

Je suis arrivé en tant qu'immigré en France dans les années soixante-dix. Comme beaucoup d'autres étrangers, j'ai rencontré des propos xénophobes émis à mon égard, à l'égard de mon nom de famille, de mes origines, de mon physique méditerranéen, de mon accent, de ma couleur de peau et de mes cheveux crépus. A l'école, on m'a dit à plusieurs reprises dans la cour que je ressemblais à un arabe, j'y ai rencontré à certains moments des propos xénophobes et racistes tant de la part des élèves que de certains enseignants, qu'ils soient « blancs » ou « non blancs ». Sauf qu'à cette époque, cette horrible épistémologie de la « blanchité » n'existait pas et que le problème, c'étaient les attitudes racistes, pas des couleurs de peau. Les racistes étaient ceux qui divisaient l'humanité entre des « blancs » et des « non-blancs ». Le sens du mot « racisme » est d'ailleurs entendu, selon les périodes, dans un sens plus ou moins extensif. On parlait à un moment de racisme « anti-jeunes », « anti-gros », « anti-fumeurs ». Demain on parlera peut-être de racisme des universitaires du public à l'égard des universitaires du privé, de racisme anti-mini-jupe, anti-utilisateurs de Smartphone ou anti-adeptes des réseaux sociaux. Qui sait ?

D'ailleurs, faut-il se définir par rapport à cette dichotomie « blancs/non-blancs » socialement construite ? La réponse est non, bien évidemment. Je suis un être humain avant tout, pris dans le flux de la pluralité et de la singularité humaine, de ce monde commun que je partage avec tous les autres humains, également pluriels et singuliers. Etre blanc, pour reprendre encore une idée de Khatibi, c'est porter en soi le non-blanc, être non-blanc, c'est aussi porter en soi le blanc, son frère humain, sa sœur humaine, l'aimant ou l'aimante. Etre humain ne se limite à un repli identitaire sur soi ou sur sa communauté imaginaire. C'est être également capable de s'affranchir de son identité plurielle et singulière ou de la reconstruire sans ressentiment ni haine, pour parler comme Mamoun Lahbabi dans le roman « Où aller pour être loin ? », et de se fondre, amicalement, fraternellement ou amoureuxment dans l'identité singulière et plurielle de l'autre, soit pour fusionner, soit pour s'agréger, soit pour cohabiter. Au final, on est toujours le « blanc » ou le « non-blanc » de quelqu'un qui nous voit comme tel, quelle que soit notre couleur de peau, et l'une des façons de lutter contre le racisme, les formes de discriminations ethniques, culturelles et culturelles consisteraient à s'en prendre plutôt à des structures, des systèmes, des modes de perceptions arbitraires plutôt qu'à des identités, des couleurs de peau et des individus qui peuvent avoir aussi leur part de fragilité et de vulnérabilité.

## Le Festival international de Luth de Tétouan

## A la mémoire du défunt musicien Hassan Mégri

« Le Festival international de Luth de Tétouan, organisé cette année en session virtuelle en raison de la pandémie du nouveau coronavirus Covid-19, a évoqué la mémoire du défunt musicien marocain Hassan Mégri, rappelant ses apports notamment à travers sa création du « prix Ziryab des virtuoses ». »

Sur la page Facebook officielle du festival, l'administration a publié, dans le cadre de la rubrique « mémoire du prix Ziryab des virtuoses », une vidéo de dix minutes qui rappelle les services rendus par le musicien défunt Hassan Mégri à l'instrument de Luth, sa riche contribution à faire connaître la musique marocaine, ainsi que sa représentation dans des forums internationaux.

Dans ce sillage, la directrice artistique du festival et soprano marocaine Samira Kadiri a déclaré à la MAP que l'évocation de la mémoire de feu Mégri lors de cette édition se justifie par deux raisons principales : la première étant qu'elle concerne un homme « qui mérite le respect, la célébration et l'hommage, puisqu'il a enrichi le répertoire musical national et arabe par une panoplie d'œuvres ». La deuxième raison est que le regretté s'est distingué par son travail acharné au niveau du Conseil national de la musique au Maroc en supervisant l'organisation de nombreuses manifestations célébrant l'art et les artistes, a ajouté Mme Kadiri, notant que le défunt a fourni « des efforts considérables » au profit de la scène artistique au Royaume.

La célébration du regretté lors du Festival international de Luth de Tétouan est une chose naturelle, a-t-elle estimé, considérant que le prix Ziryab des virtuoses qu'il a créé était une valeur ajoutée à ce festival, d'autant plus qu'il a célébré des musiciens qualifiés aux niveaux arabe et international. Pour sa part, Wafaa Bennani a indiqué, dans un mot au nom du Conseil national de la musique au Maroc, que le mérite de la création du « prix Ziryab des virtuoses » pour célébrer les musiciens marocains qualifiés revient au défunt Hassan Mégri. Ce prix fut remis durant



dix ans lors d'une manifestation au Théâtre national Mohammed V à Rabat, avant qu'il ne soit confié au Festival international de Luth de Tétouan après 2012, a-t-elle rappelé.

À cet égard, Mme Bennani a raconté qu'elle a assisté, avec feu Mégri, à l'une des éditions du festival de Tétouan au

cours duquel ils ont constaté ensemble la bonne performance des responsables, ajoutant que le défunt lui avait confié que « le festival international du Luth de Tétouan est le lieu naturel du prix Ziryab » qui a été créé sous les auspices du Conseil international de la musique, partenaire officiel de l'Unesco. L'idée a été présentée à la direc-

trice artistique du festival, la soprano Samira Kadiri, qui l'avait acceptée, avant de nouer des relations de partenariat entre la direction du festival et le Conseil national de la musique, sur la base desquelles le prix Ziryab des virtuoses sera décerné dans le cadre du festival international de Tétouan, a-t-elle précisé.

Le regretté Hassan Mégri « était rassuré sur le prix Ziryab, et considérait qu'il était entre de bonnes mains, en la personne de la professeure Samira et de son équipe qui a donné au festival un rayonnement international », si bien qu'il est admiré par tous les artistes qui participent à ses manifestations, a ajouté Mme Bennani.

Outre le mot du Conseil national de la musique, une vidéo, préparée par la direction du festival international de Luth de Tétouan et démontrant des scènes de l'épisode de l'hommage qui a été rendu au défunt lors des activités de l'édition de 2018 du festival. En commentaire à cet hommage, l'artiste Nasr Megri, fils du regretté, a souligné qu'il s'agit d'un hommage « élégant et merveilleux », remerciant, à cet effet, la direction du festival et sa directrice artistique. L'édition virtuelle du festival international de Luth de Tétouan, qui a débuté jeudi dernier, est organisée par la Direction provinciale de la culture de Tétouan, sous le slogan « A distance... les cordes du luth nous rapprochent ». Ses activités se poursuivent jusqu'au 30 juin, avec la participation de plus de trente des plus brillants musiciens marocains, arabes et internationaux. Le Maroc est représenté dans cette édition par les artistes Hicham Krikeche Tetouani, Mohamed El-Ashraki, Hicham Zobayri, Youssef El-Madani, Fahd Benkirane, Nouredine Ozhar, Idriss Nikra, Khaled Najd, Mohamed Aheddaf, Younes El-Fakhar et Abdelhak Tikerouine.

## « Des ailes de papier », le roman coup de gueule de Souad Jamaï

Après « Un toubib dans la ville » paru en 2017, Souad Jamaï a publié à la fin de l'année dernière son second roman « Des ailes de papier », inspiré d'une histoire vraie.

Dans son dernier roman Des ailes de papier paru en Octobre 2019 chez Virgule Editions, Souad Jamaï nous livre une image cruelle d'un Maroc souvent indifférent à sa jeunesse, plus que jamais prise au piège

entre rêves légitimes et déceptions successives. L'auteure retrace l'aventure de Malak, jeune étudiante ambitieuse, qui prend son envol pour tenter de changer de vie. Mais des événements inattendus vont l'entraîner vers un autre monde... Avec ce roman, l'auteure signe un coup de gueule maîtrisé et bienveillant. Médecin à la grande sensibilité artistique, Souad Jamaï exerce en tant

que cardiologue à Rabat. Son travail lui avait inspiré en 2017 son premier roman « Un toubib dans la ville », sorte de satire de la société marocaine où elle pointe du doigt avec élégance et beaucoup d'humour les travers et la schizophrénie de la société. Le roman a connu un grand succès. En 2018, elle met en scène une pièce de théâtre tirée de son roman Le K-Barré des médecins.

C'est une première, puisque tous les comédiens de ce spectacle sont médecins. Les représentations de la pièce ont été jouées à guichets fermés.

Souad Jamaï œuvre dans différentes associations dans le monde culturel et médical, et anime par ailleurs un Café littéraire : le Culture Café. Elle a en outre la casquette d'élue municipale de la ville de Rabat.

Parution d'un ouvrage  
Norme juridique de la diversité culturelle à l'ère du numérique

«Les politiques culturelles et la norme juridique de la diversité culturelle à l'ère du numérique» est le titre du nouvel ouvrage du professeur de Droit public à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales relevant de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, Dr. Radouane Khoulaifa. Cet ouvrage, qui vient de paraître aux Editions Afaq-Marrakech, se penche, selon une approche méthodique et systématique, sur l'examen des grandes questions problématiques relatives à la norme de la diversité culturelle à la lumière de ce nouveau contexte. Cet opus porte donc un éclairage sur les différentes questions qui préoccupent actuellement aussi bien les acteurs qui interviennent en matière des politiques culturelles que les chercheurs qui s'intéressent à la question de l'efficacité et du suivi de la consécration de la norme de la diversité culturelle.

Selon son auteur, «l'État se trouve aujourd'hui confronté en matière culturelle à un certain nombre de difficultés se rapportant à sa capacité de mener librement ses politiques culturelles nationales sur son propre territoire». L'Etat est en effet tiraillé entre sa volonté de s'inscrire ouvertement dans la sphère internationale afin de tirer pleinement profit de la mondialisation et l'impératif de préserver et de protéger son identité culturelle nationale, a-t-il souligné.

Or, la diversité culturelle est désormais une

norme juridique internationale consacrée par la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et par la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Toutefois, a-t-il poursuivi, la consécration juridique de cette norme à l'ère du numérique suscite plusieurs problématiques étant donné le caractère national des mesures des politiques publiques en matière culturelle qui interviennent sur le territoire national alors que les véritables menaces qui risquent de porter atteinte à la diversité culturelle nationale peuvent provenir du cyberspace. La révolution numérique nécessite donc la reconfiguration de toute l'ingénierie des politiques culturelles nationales tout en exigeant un remaniement radical de l'ensemble de règles régissant le domaine culturel, a-t-il expliqué. Cet ouvrage tente de mettre en relief un certain nombre de questions relatives aux politiques culturelles à la lumière du droit international culturel et du droit international commercial, tout en pensant l'intervention étatique en matière culturelle à travers ce nouveau contexte se rapportant au développement vertigineux des technologies numériques et de l'essor des règles commerciales libre-échangistes.

«Dans cet ouvrage, les fonctionnaires des administrations chargées de la conception et de l'élaboration des politiques culturelles de

même que les fonctionnaires des organisations internationales à vocation principalement culturelle trouveront des éléments pertinents relatifs à l'intervention étatique en matière culturelle à la lumière de ces nouveaux paradigmes», indique Dr. Radouane Khoulaifa. Sur le plan scientifique, cet ouvrage permettra aux chercheurs de connaître les nouvelles approches relatives aux questions culturelles. Enfin, les membres des organisations non gouvernementales nationales et internationales trouveront dans cet ouvrage des fondements intéressants afin de préparer en toute connaissance de cause leurs plaidoyers relatifs à la question de la diversité culturelle.

Dr. Radouane Khoulaifa, qui est membre fondateur et ancien directeur du Laboratoire de recherche en sciences juridiques, politiques et communication de l'Université Sultan Moulay Slimane a déjà publié plusieurs autres recherches et ouvrages, dont «La diversité des expressions culturelles à l'ère numérique et la protection des droits de la propriété intellectuelle : Vers quelle conciliation ?», in Frédéric BÉRARD, Jean LECLAIR et Michel MORIN (sous-direction), «La diversité culturelle et linguistique au Canada et au Maroc en droit interne et en droit international» (Éditions Thémis, Montréal, 2018) et «La liberté et l'«homo faber» numérique», Publications de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech.

## Universal Music se développe au Moyen-Orient et en Afrique du Nord



Universal Music (UMG) a lancé «de nouvelles divisions au Maroc et en Israël», soit «une expansion significative de ses opérations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord», selon un communiqué publié mardi.

UMG revendique devenir ainsi «la première grande entreprise musicale à établir des bureaux autonomes au Maroc et en Israël», renforçant un réseau existant dans plus de 60 pays. «Cette expansion renforce encore l'engagement mondial d'UMG de signer et de développer les talents nationaux et régionaux, tout en renforçant les écosystèmes et les infrastructures musicales locales», selon le communiqué.

Universal Music Morocco sera basé à Casablanca, et entend s'assurer «que les artistes nord-africains locaux puissent désormais atteindre le public dans le monde entier», précise le communiqué. Universal Music Israël de son côté ins-

tallé à Tel-Aviv et «se concentrera sur la signature et le développement de talents d'artistes nationaux, tout en explorant les opportunités créatives de partenariats commerciaux, de nouvelles technologies et d'innovation pour les artistes, les labels et les partenaires en Israël».

Mi-février, Vivendi avait annoncé un projet d'introduction en Bourse de la major basée à Santa Monica, en Californie, «au plus tard début 2023». La maison-mère d'UMG avait précédemment annoncé une cession de 10% du capital d'UMG à un consortium mené par le géant internet chinois Tencent, opération devant rapporter 3 milliards d'euros à Vivendi et être finalisée d'ici mi-2020.

UMG a vu son chiffre d'affaires grimper de 18,9% à 7 milliards d'euros en 2019, notamment grâce aux revenus liés aux abonnements et au streaming.



## Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

## Guide de reprise des activités sportives

Dans le cadre de l'évolution des décisions et actions prises par les pouvoirs publics pour faire face à la crise engendrée par la Covid-19, le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, a mis en place un guide de reprise des activités sportives en collaboration avec les différentes Fédérations.

Ce guide fournira un ensemble de directives, d'instructions de base et de mesures préventives, en plus de la définition des activités qui seront reprises progressivement, y compris la sécurité et la santé de tous.

Dans ce cadre, un plan d'action a été élaboré pour mettre en avant les mesures à prendre et les moyens nécessaires pour contenir l'épidémie, sachant que ce plan reste sujet à un changement selon l'évolution de la situation.

## Football (15 juillet-ouverture des stades sans public)

## Les activités alternatives proposées:

- Pour un groupe de 6 à 8 Joueurs maximum en terrain extérieur.
- Activités individuelles sans ballon, à adapter en fonction de l'âge et du niveau d'expertise
- Ateliers ou parcours de coordination motrice
- Ateliers ou circuits training éducatifs de renforcement pour tous les groupes musculaires
- Ateliers de Air Football (Travail des gestes à vide, visualisation)
- Activités individuelles (pendant les deux premières semaines du déconfinement) en collectif sans ballon et sans collaboration :

Les joueurs ont des zones limitées ou des couloirs. Ils ne peuvent pas croiser ou toucher un autre joueur. Ils peuvent interagir par la parole ou les gestes à distance.

## Les publics concernés:

- Joueurs de foot toutes catégories confondues

## Les lieux de pratique envisagés:

- Terrain extérieur autorisé
- Espace sur terrain de football à 11
- Mini terrain
- Autre aire extérieure autorisée

## Les aménagements imposés par le contexte sanitaire :

- Mise en place d'une équipe Covid en charge du suivi et du respect des gestes barrières
- Utilisation de bouteilles d'eau ou de gourdes personnelles
- Présence d'un point d'eau avec du savon et/ou gel hydro-alcoolique
- Application des gestes barrières et des règles de distanciation physique
- Désinfection du matériel pédagogique entre chaque séance/ entre chaque utilisation (Cônes, cerceaux, échelles d'agilité, appareils de musculation...)

- Utilisation des équipements de protection individuelle et des armes personnelles

## Le rythme de reprise des activités envisagées par étapes:

La reprise est progressive, par étape et à ce stade sans précision chronologique. Ces scénarios sont illustrés par les étapes suivantes :

## Etape 1 :

Reprise des clubs avec des séances par catégorie sur la base de la stricte application des règles sanitaires

## Etape 2 :

Stages vacances « football » mixtes (Football et Scolarité) des clubs

## Etape 3 :

Reprise de la saison 2020 – 2021

## Etape 4 :

Reprise des écoles de football.

## Athlétisme

## La reprise des activités envisagées :

- Reprise de l'athlétisme de manière individuelle en extérieur et en respectant la distanciation physique.
- Dans un premier temps, la reprise d'entraînement structuré est déconseillée car la reprise doit s'effectuer dans la logique de la réathlétisation post traumatique et ce, même si tous les athlètes sont remplis d'énergie.
- Dès que cela sera possible, réouverture des installations sportives et des établissements) INA, CNS Moulay Rachid, les centres régionaux d'athlétisme, clubs...(le retour à l'entraînement encadré et structuré pourra se remettre en place progressivement.

## Les publics concernés :

- Les athlètes de haut niveau
- Les licenciés de la Fédération royale marocaine d'Athlétisme

## Les activités proposées :

Reprise individuelle: Footings : 10 mètres de distance entre les pratiquants lors d'une activité de déplacement



## de ce type

La préparation physique générale Conditions de reconditionnement à la reprise d'un entraînement structuré et intensif.

- Dès la réouverture des clubs et structures : Ajouter la préparation physique spécifique Pour les sportifs amateurs, il est conseillé de pratiquer la marche active, le travail de préparation physique général

## Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire

- Mise en place d'une équipe Covid en charge du suivi et du respect des gestes barrières
- Arriver en tenue de sport avec sa réserve d'eau, son gel hydro-alcoolique et sa serviette.
- Respecter dans l'enceinte du stade ou en dehors ou lors de l'échauffement, les règles de distanciation imposées.
- S'interdire toute transmission de matériel pendant la séance et réserver le matériel affecté à un usage strictement personnel
- Conserver le matériel affecté pendant la séance et le nettoyer/désinfecter avant rangement.

- Se doucher en rentrant à la maison et mettre sa tenue de sport au lavage.
- Laisser ses chaussures de sport dans l'entrée.

## Adapter les règles selon les spécialités

Courses de vitesse  
Starting-block affecté à un seul coureur  
Courses de front, 1 couloir sur 2  
Courses longues  
Espacement de 10 m avant/arrière entre les coureurs  
Saut  
Grande vigilance sur les supports de réception synthétiques du fait de la permanence du virus sur certains matériaux.  
Lancers  
Engin affecté à un seul lanceur  
Laver les engins avant et après la séance  
Pratique exclusivement en extérieur, sans vestiaire  
Engin strictement individuels et identifiés  
En cas de contact avec un engin d'un autre participant, nettoyage des mains avec gel hydro-alcoolique et l'engin  
Pas de contact physique.

## Benatia : « Je n'ai rien gagné avec mon pays, c'est un regret »

## ■ Oussama Zidouhia

L'ex-capitaine des Lions de l'Atlas, Medhi Benatia, s'est confié lors d'une interview sur son choix de sélection, et son ultime regret : la CAN.

« Si j'avais pu gagner la Ligue des champions ou la CAN ? La CAN avec le Maroc. J'ai eu la chance de remporter des titres en club, avec le Bayern, la Juventus. Malheureusement, je n'ai rien gagné avec mon pays, c'est un regret », a déclaré Benatia, qui compte 62 sélections avec les Lions. Né en France d'un père marocain originaire de Fkih Ben Saleh et d'une mère algérienne dont il porte son nom, Benatia explique son choix de représenter le Maroc au lieu de l'Algérie et de la France :

« J'avais fait quelques sélections en jeunes avec la France. Puis, j'ai eu de graves blessures. Je suis parti à Clermont en Ligue 2 pour me relancer et là, le Maroc m'appelle. C'est un pays que je connaissais bien parce que j'y allais chaque année depuis ma naissance. Ce n'était pas le cas avec l'Algérie. J'en ai parlé avec mes parents, ma mère, Algérienne, n'était



pas contente, mais mon père, Marocain, était ravi. Donc le choix a été évident ».

L'ex-défenseur de la Juventus Mehdi Benatia avait participé à sa première rencontre avec la sélection nationale le 19 novembre 2008 face à la Zambie (3-0). Le 4 juin 2011, il inscrit le premier but de sa carrière internationale lors du derby face à l'Algérie, où le Maroc s'impose 4-0. Il se permettra même d'ajouter une passe décisive lors de la rencontre et est nommé homme du match.

En 2013, en l'absence de Houssine Kharja, non retenu pour la Coupe d'Afrique des Nations 2013, il est désigné capitaine des Lions de l'Atlas par le sélectionneur Rachid Taoussi, à l'âge de 25 ans. Le 1er octobre 2019, il annonce qu'il prend officiellement sa retraite internationale. Concernant la sélection, Benatia affirme qu'il manquait au Maroc un attaquant de grand calibre pour pouvoir se hisser au plus haut dans

les compétitions : « Pendant longtemps, il nous a manqué de la discipline. Ces dernières années, il nous a manqué un top player devant. Un Samuel Eto'o ou Didier Drogba, qui claquent 30 buts par saison et qui te permet de faire peur aux autres quand tu démarres une compétition ».

## Le FC Séville cale face à Levante

Après avoir vaincu le Betis lors du derby sévillan pour le compte de la 28e journée de la Liga, les coéquipiers de Youssef En Nesyri ont dû se contenter du match nul face à Levante (1-1).

En effet, dans le cadre de la 29e journée du championnat espagnol, le FC Séville a concédé un nul (1-1) dans les dernières minutes de la rencontre contre Levante. Les hommes de Julen Lopetegui ont ouvert le score par l'intermédiaire de Luuk de Jong (46e), avant de se faire rejoindre au score grâce à un but contre son camp de Diego Carlos à la 87e minute de la rencontre. L'international marocain Youssef En Nesyri est entré en jeu à la 73e minute sans réussir à débloquer la situation pour son équipe.

Un résultat décevant pour la formation andalouse (3e) qui compte provisoirement quatre points d'avance sur la Real Sociedad au classement en attendant la réception du leader, le FC Barcelone.



## Le Bayern prépare un salaire Galactique pour Hakimi

Prêté durant deux ans au Borussia Dortmund, l'international marocain, Achraf Hakimi, va faire son retour au Real Madrid après la fin de la saison 2019-2020. Et selon les dernières révélations du quotidien espagnol As, le latéral supersonique serait la priorité du Bayern Munich qui espère le convaincre en lui offrant un salaire pharaonique.

Âgé de 21 ans seulement, Hakimi a conquis l'Europe avec son talent et ses performances XXL avec Dortmund. Cependant, le Lion de l'Atlas ne voudrait en aucun cas retourner dans la capitale espagnole pour jouer le rôle d'une



simple doublure de l'international espagnol, Dani Carvajal.

Le Real Madrid aurait même fixé son prix de départ à 60 millions d'euros, et d'après le journal AS, le Bayern Munich aurait proposé un salaire monstrueux à Hakimi pour le convaincre de rejoindre ses rangs.

Avec à son compte 12 buts et 17 passes décisives en 73 rencontres, le Marocain est l'un des meilleurs défenseurs au Monde. Il est également convoité par l'Inter Milan, le PSG et Manchester City.

## Chelsea rêve de Cristiano Ronaldo

Après avoir recruté le Lion de l'Atlas Hakim Ziyech en provenance de l'Ajax, Chelsea voudrait tenter l'incroyable coup Cristiano Ronaldo, et les Blues seraient même prêts à mettre le prix fort pour convaincre la Juventus de céder leur attaquant de 35 ans.

Deux ans après son arrivée en Serie A, l'international portugais a conquis les supporters de la Vieille Dame. Mais face à la crise financière qui touche le monde du football à cause de l'arrêt sportif engendré par la pandémie liée à la Covid-19, le champion d'Italie en titre pourrait être tenté de laisser partir CR7 contre une somme importante.

Et ça tombe bien, selon les dernières révélations de la presse anglaise, Chelsea serait prête à mettre 120 millions d'euros sur la table pour s'attacher



les services du missile de Madère.

Pour ce faire, le club londonien devra abandonner les pistes menant à Jadon Sancho (Dortmund), et Kai Havertz (Bayer Leverkusen), tous deux estimés à plus de 100 millions d'euros.

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur